ECONOMIE

LA CRISE SANITAIRE COMMENCE À PESER LOURDEMENT SUR LES ENTREPRISES ALGÉRIENNES

Page 2

BUREAU DE POSTE À BOUDJIMA (TIZI-OUZOU)

UNE ATTAQUE À MAIN ARMÉE DÉJOUÉE

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 3993 | Lundi 11 mai 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

165 NOUVEAUX CAS CONFIRMÉS ET 8 AUTRES DÉCÈS

Page 16

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

L'ETAT VA SE DÉSENGAGER PROGRESSIVEMENT DES FORMULES BUDGÉTIVORES

Page 2

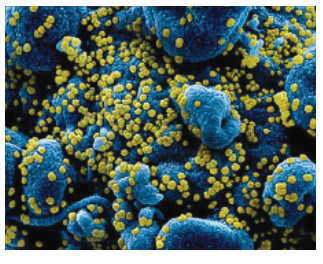

TRAITEMENTS DU COVID-19

DE PREMIERS ESPOIRS MAIS PAS DE PANACÉE

Page 16

QUALITÉ D'INTERNET À ALGER

L'AVEU DU MINISTRE DES TÉLÉCOMS

Page 2

SELON ANIS BENDAOUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU LOGEMENT AU MINISTÈRE DE L'HABITAT

Le gouvernement annonce l'abandon progressif du logement social et AADL

Le gouvernement annonce l'abandon progressif des formules de logement budgétivores pour l'État, comme la location-vente et le public-local (social), au projet des programmes comme le LPA.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

"*Nous allons maintenir l'ensemble des formules, sauf que nous allons avantager les formules aidé, comme LPA, l'habitat-rural, l'aide à l'auto-construction au niveau des lotissements, et abandonner progressivement les formules budgétivores comme le public-locatif*", a annoncé hier sur la Chaîne III, le directeur général du Logement au ministère de l'Habitat, Anis Bendaoud, précisant que cette formule est "*financée à 100% sur le budget de l'État et Dieu sait les efforts qui ont été faits par l'État, pour la réalisation de ce type de logements les vingt dernières années*".

"*Nous avons aussi la location-vente qui est très budgétivore car même si le citoyen participe, il participe avec un taux très réduit puisque l'État fournit le foncier à titre gracieux, viabilise les sites, prend en charge les surcoûts à concurrence de 10 000 pour les premiers programmes et 5000 pour les deuxièmes programmes. Ça reste quand même une formule budgétivore*", a fait savoir M. Bendaoud, ajoutant que *"l'objectif du nouveau million de logements, c'est d'essayer de sédentariser la population rurale dans son milieu en octroyant des aides à la réalisation de logements ruraux et la création de lotissements au niveau des wilayas du sud et des Hauts-Plateaux*", a-t-il précisé.

Selon le même responsable, l'Algérie enregistre actuellement un programme de 974.000 logements, tous segments confondus, dont 648.000 en cours de réalisations.

"*Nous enregistrons un programme de 974.000 logements, tous segments confondus. Il y a 648 000 en cours de réalisation et 325.000 unités qui sont en cours de lancement et qui devraient démarrer incessamment*", a indiqué M. Bendaoud, avant de détailler les différents programmes.

"Il s'agit principalement du programme location-vente de l'AADL avec 272.000 unités en cours de réalisation. En deuxième lieu nous avons le public locatif, le logement social, avec 192.000 unités. Il y a aussi le promotionnel aidé, le LPA, avec 112.000 unités en cours de réalisation et environ 77.000 logements qui vont être lancés dans le courant de l'année", a fait savoir le DG du logement au ministère de l'Habitat, ajoutant que "*l'habitat rural constitue aussi un segment très important qui est de l'ordre de 50.000 logements, et enfin le logement promotionnel public, le LPP, avec 21.500 unités".*

"*Nous avons prévu au début de l'année l'attribution de plus de 450 000 logements, courant 2020*", a affirmé Anis Bendaoud, précisant toutefois qu'un retard devrait être enregistré à cause la pandémie du coronavirus Covid-19 ayant mis le monde à l'arrêt. "*Avec cette pandémie, il va certainement y avoir un petit glissement sur le planning car certains chantiers, notamment au niveau des grandes wilayas, se sont retrouvées carrément à l'arrêt et les choses commencent à être redynamisées*", a déclaré le responsable au ministère, prévoyant glissement qui n'irait pas au-delà du premier trimestre 2021.

R. R.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Vers la réduction de la facture d'importation de chaussures et de papiers

Le ministre délégué chargé du Commerce extérieur, Aïssa Bekkai, a présidé samedi deux réunions distinctes avec les opérateurs économiques des filières de la fabrication de chaussures et de papiers à l'échelle nationale, a indiqué le ministère dans un communiqué publié sur sa page Facebook.

Le ministre délégué a entamé les deux séances de travail en donnant un aperçu de la stratégie du ministère, en termes d'impératif de réduction de la facture d'importation des produits finis et de certaines matières premières qui peuvent être progressivement remplacées par d'autres fabriquées localement, notamment dans ces deux filières.

Les deux rencontres, organisées au siège du ministère du Commerce en présence des cadres de la direction générale du commerce extérieur, s'inscrivent dans le cadre des consultations initiées par le ministère avec toutes les filières, les partenaires et les professionnels, indique le même communiqué.

Le ministre délégué a également abordé les nouveaux mécanismes pour protéger le produit national de la concurrence déloyale à laquelle il a été exposé pendant plusieurs années, en mettant en place une politique qui permettra de protéger le produit national et d'assurer un environnement concurrentiel approprié avec le reste des produits importés, a ajouté le même communiqué. Au cours de cette réunion, le ministre délégué a écouté les différents intervenants qui se sont félicités des dispositions et réunions initiées par le ministère du Commerce, se disant pleinement disposé à coopérer et à répondre à toutes les mesures prises par le gouvernement, visant à augmenter le volume des investissements locaux et à promouvoir le produit national; afin de compenser les importations.Au terme de ces réunions, le ministre délégué a informé les opérateurs économiques présents de la tenue prochaine de réunions techniques avec les autres secteurs partenaires concernés par le dossier.

R. N.

QUALITÉ D'INTERNET À ALGER

L'aveu du ministre des Télécoms

PAR RACIM NIDHAL

Le réseau téléphonique et Internet d'Alger est "vétuste" et "ne peut pas garantir un débit stable", a reconnu samedi soir le ministre de la Poste et des Télécommunications, Brahim Boumzar. Il a annoncé le lancement d'un nouveau projet pour garantir un début réel de 100 mégas, selon le compte rendu de l'agence officielle.

"*Nous avons procédé au lancement effectif du projet de modernisation du réseau TDM (technologie utilisant le fil en cuivre) dans la wilaya d'Alger, qui est vieillissant et vétuste. C'est une opération pilote qui consiste à remplacer le réseau filaire en cuivre par la technologie FTTH permettant ainsi de garantir un débit réel jusqu'à 100 Mégasz*", a déclaré M. Boumzar.

" Les gens paient, ils ont droit à un débit stable", a-t-il dit.

Le ministre s'exprimait à l'issue du coup d'envoi d'une opération pilote de généralisation de la technologie en fibre optique FTTH (fibre to home ou fibre jusqu'au domicile) dans la wilaya d'Alger, visant à assurer un débit Internet stable et de qualité. M.Boumzar a reconnu que le réseau téléphonique et Internet actuel d'Alger utilise toujours le cuivre, un moyen de transport "*qui ne peut garantir un débit internet stable*".

"*Pour remédier à cette situation, nous avons acquis de nouveaux équipements OLT (Terminal de ligne optique) permettant de connecter des milliers d'abonnés au réseau FTTH*", a-t-il précisé, en vantant le FTTH comme une des technologies les plus performantes pour un accès à l'internet fixe car elle propose des débits de connexion les plus rapides, permet l'évolution de nouveaux usages internet, multimédia et de services connectés, grâce à des débits supérieurs à ceux de l'ADSL.

Il s'est engagé à ce que *"plus de 320.000 foyers de la wilaya d'Alger, connectés à l'ancien système (réseau utilisant le cuivre), bénéficieront de la technologie FTTH en fibre optique*".

"*Nous allons aussi, grâce aux importantes capacités offertes par les équipements OLT, couvrir les 256 zones blanches d'Alger (zones non couvertes actuellement par la téléphonie et internet)*", a-t-il promis. M.Boumzar a expliqué que les travaux de déploiement de la fibre optique FTTH ont débuté, d'abord, au niveau de la rue Larbi Ben M'hidi car cette zone, a-t-il relevé, est dotée du réseau filaire en cuivre "*le plus vétuste de la capitale avec 17.962 abonnés".* Le projet de modernisation touchera aussi bien Alger-Est jusqu'à Réghaïa et la partie Ouest d'Alger dont la ville nouvelle de Sidi Abdellah et Ouled Fayet, qui n'ont pas encore bénéficié d'internet, promet le ministre. Pour Alger Centre, le projet de modernisation du réseau TDM concerne « 17 sites au niveau de Birtouta, Birkhadem, Ben M'hidi, Bir Mourad Rais, Hydra, Mustapha et Ain Naadja pour un total de 56.717 accès.

Le ministre a assuré "*qu'avant la fin de l'année 2020, les citoyens d'Alger vont ressentir les premiers résultats de cette opération visant à avoir un très haut débit stable avec une meilleure qualité de service".*

Le ministre a promis de lancer une autre opération de remplacement du réseau filaire en cuivre par celui du FTTH à Constantine, avant d'être généralisée à toutes les autres wilayas.

"*J'ai donné des instructions pour déployer la fibre optique partout en Algérie. Sur le plan économique, c'est un investissement à moyen et long terme qui est moins coûteux et plus rentable*", a-t-il encore affirmé. Selon le site spécialisé Speedtest, l'Algérie fait partie des pays où la connexion à internet mobile et fixe est l'une des pires au monde.

R. N.

MOUTURE DE L'AVANT-PROJET D'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION

Des partis politiques saluent le texte

Des partis politiques ont salué le contenu de la mouture de l'avant-projet d'amendement de la Constitution, dont la Présidence a entamé la distribution jeudi dernier, saluant l'engagement du président de la République de doter le pays "d'une Constitution consensuelle", avec la participation de tous à son enrichissement.

LAKHDARI BRAHIM

Dans ce cadre, le Front de libération nationale (FLN) a salué l'engagement du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a conféré au projet d'amendement de la Constitution un "caractère consensuel", selon une approche globale basée sur "*une large consultation sans exclusive*" pour approfondir le débat et le dialogue autour de la Constitution, pierre angulaire de l'édification de l'Algérie nouvelle.

Le FLN a également souligné sa satisfaction de la volonté politique du président de la République de doter le pays d'une Constitution démocratique, reflétant les aspirations du peuple algérien et visant à soutenir et protéger l'identité nationale et l'unité du peuple en sus de l'élargissement de la constitution aux droits et libertés de l'homme et des citoyens, l'ancrage de la démocratie, la consolidation des piliers de l'État de droit et le renforcement de l'indépendance de la Justice et des institutions.

En réponse à l'invitation de la présidence de la République à débattre de ce projet, le parti a décidé "*d'ouvrir des chantiers spécialisés au niveau central et local, mais aussi au niveau de tous les mouhafadat et comités de transition du parti dans les wilayas pour recueillir les propositions et observations des cadres et militants avant de les soumettre à la commission d'experts constituée il y a plusieurs semaines au niveau de la direction du parti*".

De son côté, le parti de l'Alliance nationale républicaine (ANR), a exprimé "*sa satisfaction quant à cette démarche de réforme, car elle incarne l'un des engagements électoraux les plus éminents du président de la République pour permettre le rétablissement de la confiance des citoyens dans leurs droits et libertés parallèlement aux impératifs de préserver la sécurité et la stabilité de l'Etat-nation. Il s'agit également de préserver les éléments de l'identité nationale, de renforcer l'État de Droit et des institutions, de consacrer les droits et libertés, du principe de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice et de libérer les initiatives économique et sociale*". L'ANR affirme que cette démarche constitutionnelle "*est en synergie avec la vision du parti pour asseoir le renouveau républicain*", ajoutant que pour atteindre cet objectif "*notre pays est appelé à engager une série de mutations, notamment constitutionnelles, soit la base solide et la voie appropriée, pour l'aboutissement des autres changements*".

Le parti a cité également le changement institutionnel qui « sera favorable à l'émergence de nouvelles institutions, puisant leur légitimité de la volonté populaire, de ses compétences et sa capacité à prendre en charge les préoccupations et aspirations légitimes des citoyens.

Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) a fait part de son intention "*d'engager un examen approfondi de la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution, en associant les structures, exécutive et consultative du mouvement, en plus de la consultation d'experts et spécialistes et l'organisation de conférences thématiques à ce propos*".

Des consultations sont également prévues avec des personnalités nationales, la classe politique et les différentes institutions de la société civile. Concernant la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution, le mouvement a estimé que les conclusions de la commission chargée d'élaborer la plate-forme demeurent loin des aspirations escomptées, notamment celles exprimées par les différentes franges du peuple algérien, lors du Hirak populaire et les revendications consensuelles de changement.

Le document proposé "*n'a pas tranché encore une fois dans la nature du régime politique*", et ce "*mis à part que certaines mesures contenues dans cette mouture manquent de clarté et renferment des ambiguïtés*", estime le Mouvement.

L. B.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Les recommandations du professeur Mebtoul

PAR CHAHINE ASTOUATI

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, vient de distribuer la mouture de l'avant-projet de la nouvelle Constitution pour un large débat national, après une consultation politique et avis d'experts et de personnalités nationales. Le professeur Mebtoul rappelle les recommandations qu'il a faites dans ce sens en commençant par le volet politique.

En premier lieu, et selon lui, le facteur essentiel du développement économique et social, est de codifier le développement des libertés, politiques, économiques, sociales et culturelles l'implication de la jeunesse et la promotion réelle de la femme à la gestion de la Cité.

Il s'agit aussi de codifier la bonne gouvernance, l'Etat de Droit par la lutte contre la bureaucratie paralysante, l'indépendance de la justice avec une nette séparation du pouvoir, exécutif, législatif- judiciaire- des juges indépendants des procureurs généraux nommés par l'exécutif, un rééquilibrage au niveau du Conseil de la magistrature en favorisant les élections libres, rééquilibrer le Conseil constitutionnel en faveur de personnalités indépendantes et renforcer le pouvoir du Conseil d'Etat.

Mais également de codifier d'une manière précise les missions de l'ANP, des services de sécurité y compris la DGSN et du Conseil de sécurité, et ce dans le cadre de la transition démocratique, en prévoyant pour leur financement une loi de programmation de cinq années afin de faciliter leurs objectifs stratégiques.

Concernant les propositions sur le volet socio-économique, M. Mebtoul suggère entre autres d'introduire les objectifs économiques : pour une économie de marché à finalité sociale qui doit être constitutionnalisée, de définir clairement le rôle futur de l'Etat dans le développement économique et social, en insistant sur le rôle de l'Etat régulateur conciliant les coûts sociaux et les coûts privés.

Il propose aussi de codifier la transition numérique, en prenant en compte la cybercriminalité et le développement de l'intelligence artificielle et de garantir la propriété privée, comme droit inaliénable.

Parmi les autres suggestions, le professeur parle de criminaliser la corruption qui connait un niveau inégalé depuis l'indépendance politique, une atteinte à la sécurité nationale qui implique pour son atténuation une totale transparence de l'utilisation des deniers publics (dépense publique- rente de Sonatrach- réserves de change), l'unification des institutions de contrôles, indépendants de l'exécutif et donner de larges prérogatives à la Cour des Comptes qui doit être institutionnalisée, parallèlement au contrôle parlementaire et de la société civile. Mais l'on devra différencier la corruption de l'acte de gestion afin d'éviter de paralyser l'initiative des managers. Il recommande également de codifier le dialogue économique et social entre l'exécutif et les partenaires économiques et sociaux en incluant les syndicats autonomes et revoir l'actuel fonctionnement du Conseil économique et social, actuellement bureaucratisé et dont la majorité de ses membres n'ont pas été renouvelés depuis des années, en lui donnant l'autonomie totale, en tant que Conseil pour toutes les instructions de l'Etat, et non être au service de l'exécutif, le Président du Conseil devant être élu, non désigné, comme dans tous les pays du monde, par l'Assemblée générale, sur la base de son intégrité, son expérience et sa compétence.

C. A.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

8,5 millions d'Algériens vivent dans 15.000 zones d'ombre

Le ministre de l'Intérieur confirme les chiffres divulgués le 11 mars par le Premier ministre : les zones d'ombre sont au nombre de près de 15. 000 et abritent 8.5 millions d'habitants, soit 20% de la population du pays. "*2.000 opérations ont été lancées depuis le mois de mars. Elles concernent les commodités urgentes comme l'eau potable, les eaux usées, les salles de soin, les routes, le désenclavement… "*, a indiqué Kamel Beldjoud lors d'une émission spéciale diffusée samedi soir sur l'ENTV. L'enveloppe financière préliminaire dépasse 126 milliards de dinars pour les 2.000 opérations, a-t-il révélé. "*15.000 fiches techniques ont été réalisées. Nous avons une vision claire grâce à une application informatique qui recèle toutes les données. Nous avons fait un diagnostic sur les besoins de ces zones. Certaines sont riveraines des grandes villes, comme Alger, Oran ou Constantine, d'autres sont au sud, dans les hauts plateaux ou dans les montagnes. Nous allons leur accorder toute l'attention voulue, car les zones d'ombre qui sont dans les montagnes ne sont pas comme celles se trouvant près des villes"*, a promis le ministre de l'Intérieur. "*Ce sera la priorité du gouvernement et les responsables doivent savoir qu'ils sont au service des citoyens. Nous allons prendre toutes les mesures contre quiconque tenterait d'entraver ce dossier. Nous n'accepterons plus les fausses promesses"*, a-t-il mis en garde. Les "zones d'ombre" ont été évoquées pour la première fois par le président de la République, lors de la rencontre gouvernement-walis, le 16 février dernier au Palais des nations. Abdelmadjid Tebboune avait interrompu son discours pour faire diffuser un reportage réalisé par les services de presse de la présidence ,sur les zones déshéritées manquant des moindres commodités. L'extrême indigence montrée dans le reportage avait ému l'assistance et le Président avait promis de mettre fin aux inégalités dans le développement entre les différentes régions du pays.

R. N.

ECONOMIE

La crise sanitaire commence à peser lourdement sur les entreprises algériennes

Les entreprises algériennes, grandes ou petites, sont durement frappées par l'arrêt de l'activité due aux mesures de prévention contre le coronavirus.

PAR RIAD EL HADI

Les compagnies de transport (Air Algérie, SNTF, ENTMV, Tassili Airlines…) du fait de l'arrêt total des dessertes depuis fin mars, sont particulièrement touchées. Les petits transporteurs ne sont pas épargnés. Les entreprises de BTP et de services sont également impactées en raison de l'arrêt des activités.

Avant même la crise sanitaire, la Compagnie aérienne nationale avait quelques difficultés de trésorerie, due essentiellement à sa masse salariale importante (9.600 employés).

Devant l'arrêt quasi-total de son activité, Air Algérie est contrainte de réduire son importante masse salariale, sachant que le budget de la maintenance ne peut être touché sans mettre en péril le devenir de l'entreprise qui doit continuer à entretenir sa flotte dans la prévision d'une reprise du trafic.

Lors d'une réunion retenue jeudi 7 mai, l'option a été retenue et les différents syndicats de l'entreprise ne s'y sont pas opposés, demandant seulement un temps de réflexion.

Le P-dg, Bekhouche Allèche, a exposé la situation financière de la compagnie, qui *"n'est pas reluisante"*, sans toutefois la chiffrer. Air Algérie a suspendu tous ses vols internationaux le 18 mars sur instruction des autorités, dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19.

La crise est mondiale et beaucoup de grandes compagnies étrangères connaissent une situation difficile.

Selon l'IATA, l'Association internationale du transport aérien, les revenus générés par le transport de passagers des compagnies aériennes connaitront en 2020 une baisse de 19%, par rapport à l'année dernière. L'impact de l'arrêt du trafic aérien sera d'autant plus ressenti sur les liquidités des compagnies qu'elles devront faire face à d'importants remboursements de billets suite aux annulations de vols.

Le défi immédiat, selon l'IATA, est de gérer les coûts afin de survivre avec les liquidités disponibles, en attendant une reprise de la demande. Et c'est ce que semble en train de faire Air Algérie avec cette baisse des salaires.

Transports ferroviaire et maritime : -50% du chiffre d'affaires

Les trains de voyageurs sont, eux, à l'arrêt en Algérie depuis le 22 mars. Un mois et demi plus tard, les retombées sont très dures pour la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF).

Son P-dg, Yacine Bendjaballah, a affirmé la semaine passée à l'APS, que les pertes enregistrées par la société s'élevaient, depuis la suspension de ses activités en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) et jusqu'à la fin avril dernier, à près d'un milliard de dinars, soit 50% de son chiffre d'affaires par rapport à la même période de l'année dernière.

Le chiffre d'affaires annuel de la SNTF est estimé à plus de 4 milliards de dinars, provenant du transport de marchandises et de plus de 34,5 millions de voyageurs annuellement, à raison de 240 trains/jour en moyenne, a-t-il souligné, précisant que la valeur des pertes continue d'augmenter quotidiennement, si l'on ajoute celles induites par les vols commis contre les structures et les équipements de la société durant la période de confinement.

La SNTF procède actuellement à l'évaluation des pertes subies durant la période de confinement pour la soumettre au gouvernement pour sa prise en charge. Pour rappel, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait demandé des évaluations pour s'enquérir de la situation des sociétés nationales durant la période de pandémie et examiner les possibilités de leur soutien.De son côté, le Groupe algérien de transport maritime (GATMA), a perdu 50 % de son chiffre d'affaires, en raison de la crise provoquée par la pandémie, a selon son directeur général Smain Larbi Ghomri. Les dessertes maritimes de voyageurs sont à l'arrêt sur décision gouvernementale depuis la mi-mars.

Hormis les vols de rapatriement de ressortissants algériens opérées par l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV), filiale du Groupe Gatma, depuis l'Espagne vers Oran (450 personnes) et depuis la France vers Alger (800 personnes), la flotte nationale de transport de voyageurs, composée de trois navires, est à l'arrêt depuis.

Le plus grave pour le groupe, c'est que cette baisse coïncide avec la saison estivale, soit "la saison haute", qui devait commencer en mars. Seule bonne nouvelle, les navires de transport de fret, au nombre de dix, continuent à assurer normalement leurs activités dans l'import et l'export des marchandises de et vers l'Algérie.

Taxis et petits transporteurs : combien sont-ils ?

Le 22 mars, le gouvernement avait aussi décrété la suspension de tous les transports publics de voyageurs. La mesure concerne les bus qui assurent les dessertes inter-wilayas, urbains ou suburbains, ainsi que les services de taxi.

L'impact de la décision est plus large, puisque ce sont des dizaines de milliers de travailleurs qui sont concernés et les petites entreprises de transport risquent simplement de mettre la clé sous le paillasson.Le 25 avril, le gouvernement a mis les taxis urbains sur la liste des activités autorisées à reprendre, mais il a précisé par la suite que la reprise se fera après la définition des modalités de l'exercice de l'activité afin de minimiser les risques de contamination des conducteurs et des clients.

Le secteur des transports est le plus durement touché, mais beaucoup d'autres entreprises, y compris des groupes puissants comme Naftal et Sonelgaz, subissent les retombées de la crise sanitaire.

L'entreprise Naftal a vu son chiffre d'affaires baisser de 50% à cause du recul de la consommation induit par le confinement et la limitation des déplacements. Fermé depuis fin mars, l'aéroport d'Alger fait état d'un manque à gagner de 1,3 milliard de dinars. Et le groupe Sonelgaz a vu la demande d'électricité baisser de 10% à cause du coronavirus, selon son P-dg Chahar Boulakhras. Selon le président du FCE, 80% des entreprises algériennes sont touchées par la crise.

"*L'année 2019 a été difficile pour les entreprises algériennes et nous avons commencé 2020 avec la sécheresse d'un côté, la crise sanitaire et ses conséquences de l'autre, et tout cela sera aggravé par la crise des prix du pétrole*", a résumé Hassen Khelifati, P-dg d'Alliance Assurances, dans un entretien à TSA.

"*A mon avis, les conséquences seront lourdes, notamment la disparition des pans entiers de l'économie et son corollaire, la mise au chômage de travailleurs, s'il n'y a pas une mobilisation générale de tous les acteurs : État, systèmes financiers, entreprises et syndicats",* met en garde l'ancien membre du Forum des chefs d'entreprise, qui s'apprête à lancer une nouvelle organisation patronale.

R. E.

AIR FRANCE

Un vol quotidien au départ d'Alger, avec réservation en ligne

Pour permettre le retour en France d'un grand nombre de personnes bloquées en Algérie, Air France va opérer à compter d'aujourd'hui lundi 11 mai, un vol quotidien au départ d'Alger. L'annonce a été faite ce dimanche par le Consulat général de France en Algérie. Mis en place au début des opérations de rapatriements, le système de réservation via SMS a été suspendu. *"En raison du très grand nombre de demandes de réservation reçues et en cours de gestion, le service d'inscription par SMS est momentanément suspendu par Air France, dans l'attente du rétablissement prochain d'un système de réservation en ligne"*, précise le consulat. Selon nos informations, les opérations de rapatriement concernent les Français, les binationaux et les titulaires de titres de séjour en France. Les titulaires de visas ne sont pas concernés, vu que les frontières sont officiellement fermées.

R. N.

REMBOURSEMENT DES BILLETS D'AVION

Quelle solution pour les voyageurs titulaires de visas ?

PAR RANIA NAILI

Cela fait presque deux mois que les liaisons aériennes sont suspendues et les frontières fermées. En Europe, les compagnies reprennent timidement leurs dessertes domestiques.

L'espace aérien européen pourrait rouvrir cet été après l'instauration de règles draconiennes. Mais rien n'est prévu concernant les vols entre l'Algérie et l'Europe.

Interrogé avant-hier samedi en marge d'une visite à l'aéroport, le ministre des Travaux publics Farouk Chiali n'a avancé aucune date. "*Tout dépendra de l'évolution de la pandémie. Nous allons avoir une démarche commune au niveau du gouvernement et on verra selon l'évolution de la situation*", a-t-il dit.

Parmi les problèmes nés de la suspension des vols figure celui du remboursement des billets annulés. Pour l'heure, seule la compagnie Emirates a annoncé une opération de remboursement qui concernerait 500.000 billets. Les autres compagnies refusent de rembourser.

Fin avril, l'association française UFC – Que Choisir a menacé d'assigner devant la justice 57 compagnies aériennes, dont Air Algérie et Air France, pour non-respect de la législation européenne en matière de remboursement.

Mais ces compagnies refusent toujours de rembourser. Elles proposent le report du voyage ou un avoir. Elles sont soutenues par les États européens.

Douze pays de l'UE, dont la France et l'Allemagne, ont demandé à la Commission de suspendre le règlement européen disant que les compagnies aériennes et l'industrie hôtelière sont tenues de rembourser intégralement les vols et les voyages. En échange, ces pays veulent proposer des bons d'achat à la place des billets annulés.

Mais si cette solution peut arranger des voyageurs résidant en Europe, elle n'est pas du tout adaptée à ceux qui résident en Algérie ou dans d'autres pays du Maghreb et qui sont titulaires de visas. Rien, en effet, ne garantit qu'ils auront de nouveau un visa pour pouvoir voyager une nouvelle fois en Europe.

Les consulats ne prévoient pas une reprise de leurs activités avant la rentrée et le rythme de traitement des visas devraient être lent à cause des mesures de sécurité. Et rien ne dit que les conditions d'octroi du précieux sésame ne seront pas durcies.

R. N.

DES TONNES DE PRODUITS SERONT DISPONIBLES

L'agriculture saharienne à la rescousse

L'agriculture saharienne va sauver la récolte en cette période printanière. Des produits maraichers et des fruits et des céréales vont être commercialisés sous peu, dans les marchés des wilayas du Nord.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

C'est ce qu'a indiqué le ministre de l'Agriculture Chérif Omari, dans une intervention à la télévision publique hier, où il a souligné que *"le programme de modernisation de l'agriculture saharienne vise à garantir une sécurité alimentaire à long terme"*, en indiquant que "*les production agricole des régions du Sahara a augmenté de 20% durant les premiers mois de cette année par rapport à toute l'année 2019"*.

En termes de chiffres, cette production vaut actuellement 755 milliards de DA, soit 6,4 milliards de dollars qui ont été boostée grâce à un investissement conséquent. Les produits maraichers tels que la pomme de terre, les tomates et les poivrons sont excédentaires durant cette période alors que ces produits étaient rares il y a quelques années. "*La production céréalière a accusé un saut qualitatif avec 10% de plus que l'année précédente*". Cette production suffit non seulement pour les régions du sud mais également pour les régions du Nord. Le ministre informe que "*les produits maraichers et les céréales seront acheminés vers le Nord à partir de la prochaine semaine*", où prés de 200 points de vente vont être créés pour le stock en évitant toute vente à des intermédiaires qui sont connus pour le renchérissement des prix au-delà du raisonnable. Les minoteries vont recevoir ainsi des quotas en blé dur pour les prochains mois mettant fin à une pénurie qui a affecté certaines régions durant les deux derniers mois.

Pour ce qui des produits comme la pomme de terre qui se développe notamment à Biskra et à El-Oued, sa qualité est plutôt meilleure grâce à un programme d'amélioration des ces produits et l'utilisation de semences fabriquées localement.

Pour la tomate, c'est la région d'Adrar et Timimoune qui détient un record de production et qui sera écoulée dés la fin de ce mois, dans les marchés de gros des autres régions du pays. Le ministre fait savoir que "*la production des huiles alimentaires, du Mais et le Soja est prévue dans le cadre du plan global de la stratégie de modernisation du secteur saharien*" mettant en exergue "*les capacités productives des petites surfaces agricoles qui peuvent déboucher à un rendement efficace"*. Même si les programmes sont inscrits à moyen terme, ces produits peuvent dorénavant trouver des débouchés à l'exportation et c'est dans ce cadre que les premiers projets seront accélérés soutient le ministre.

F. A.

LE DÉCRET EXÉCUTIF PUBLIÉ DANS LE JOURNAL OFFICIEL

Poursuite de l'activité après l'âge de 60 ans

Le décret exécutif fixant les modalités de poursuite de l'activité après l'âge légal de la retraite de soixante (60) ans vient d'être publié au Journal officiel de la République algérienne.

Ainsi, le décret exécutif 20-107 stipule que "*le (la) travailleur (se) peut opter, à sa demande, pour la poursuite de son activité au-delà de l'âge légal de la retraite dans la limite de cinq (5) ans*" (article 2).

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure, "*le travailleur ayant opté pour la poursuite de son activité après l'âge légal de la retraite doit formuler une demande écrite, datée et signée par ses soins, déposée auprès de l'organisme employeur, au moins, trois (3) mois avant l'âge légal de départ à la retraite*", dispose l'article 3 qui précise qu'en contrepartie, "*l'organisme employeur lui délivre un récépissé de dépôt*". "*Le travailleur peut transmettre sa demande de poursuite de l'activité à l'organisme employeur, le cas échéant, par tous les moyens, y compris par lettre recommandée avec accusé de réception*", détaille le même article.Le décret exécutif précise, en outre, que "*le travailleur doit être en activité lors du dépôt de la demande de poursuite de son activité après l'âge de la retraite*", ajoutant que "*l'employeur ne peut refuser la réception de la demande déposée par le travailleur ayant opté pour la poursuite de son activité après l'âge légal de la retraite*", sachant que cette demande doit être conservée dans son dossier administratif (articles 4 et 5).L'employeur ne peut prononcer la mise à la retraite du travailleur unilatéralement pendant la durée de cinq (5) ans citée à l'article 2 ci-dessus, dispose l'article 6.

Aux termes de l'article 7, "*le travailleur ayant poursuivi son activité après l'âge légal de la retraite et qui souhaite bénéficier de la retraite avant l'âge de 65 ans est tenu de formuler une demande de retraite deux (2) mois, au moins, avant la date de départ à la retraite envisagée*", la demande devant être "*formulée par écrit, datée, signée et déposée par le travailleur auprès de l'organisme employeur*". En contrepartie, l'organisme employeur lui délivre un récépissé de dépôt. L'article 8 stipule, enfin, que "*l'employeur peut décider la mise à la retraite d'office du travailleur, à compter de l'âge de soixante-cinq (65) ans révolus et plus*".

R. N..

DERNIER JOURNAL OFFICIEL

L'ANSEJ officiellement placée sous tutelle du ministère de la Micro-entreprise

L'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), dépendant auparavant au ministère du travail et de l'emploi, est officiellement mise sous tutelle du ministère de la Micro-entreprise, des Start-up et de l'Economie de la connaissance en vertu d'un décret exécutif publié au dernier journal officiel (N° 27). Daté du 5 mai 2020, le décret a "*conféré au ministre de la Micro-entreprise, des Start-up et de l'économie de la connaissance, le pouvoir de tutelle sur l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes*".

Selon l'article 2 du décret, la dénomination de "ministre du Travail et de l'Emploi" est remplacée par celle de "ministre de la Micro-entreprise, des Start-up et de l'Economie de la connaissance" dans toutes les dispositions du décret exécutif du 8 septembre 1996, modifié et complété, portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

Le 9 mars dernier, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors d'un Conseil des ministres, avait instruit le gouvernement de rattacher l'ANSEJ au nouveau ministère des Micro-entreprises, des Start-up et de l'Economie du savoir.

R. N.

BUREAU DE POSTE À BOUDJIMA (TIZI-OUZOU)

Une attaque à main armée déjouée

Une attaque à main armée contre un bureau d'Algérie Poste a été déjouée hier par des citoyens à Boudjima (27 km au Nord-est de Tizi- Ouzou) a appris Algérie 1 de sources locales.

Il était vers 8h30, quand les deux assaillants ont intimé l'ordre au receveur, qui venait d'arriver, de vider le coffre et même les caisses des guichets.

Au moment où les assaillants allaient quitter les lieux au bord d'un fourgon délesté à un citoyen de la commune voisine, Makouda, un groupe de citoyens a tenté de les empêcher en ciblant leur véhicule par un jet de pierres.

L'un des deux individus armés d'un fusil à pompe a tiré deux balles, l'une dans l'air et l'autre par terre avant de prendre la fuite.Mais sans compter sur la détermination des villageois qui ont décidé d'engager une course poursuite. Et c'est sur la route menant vers Tigzirt, que les assaillants ont été contraints d'abandonner leur véhicule. L'un d'eux, qui avait sur lui le butin dans un panier artisanal, est arrêté par les citoyens alors que son acolyte a pris la fuite.

Le butin a été immédiatement remis au maire de Boudjima, et l'assaillant aux éléments de la sûreté de Ouaguenoune et aux gendarmes de la brigade de Makouda.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

5 morts et 125 blessés en 24 heures

Cinq personnes sont décédées et 125 autres ont été blessées, dans 105 accidents de la route survenus au cours des dernières 24 heures, à travers le territoire national, a indiqué hier un bilan de la Protection civile. L'accident qui a fait le plus de victimes s'est produit dans la wilaya de Ghardaïa où l'on déplore un (01) mort et 3 blessés suite à une collision entre 2 véhicules légers survenue sur la RN 49, au niveau de la commune et daïra de Zelfana. Par ailleurs, les secours de la Protection civile de la wilaya de Sétif sont intervenus pour l'évacuation de deux personnes, âgées de 9 et 29 ans, décédées électrocutées sur la terrasse d'une habitation, sise à la cité El Charchoura, dans la commune d'Ain Oulmane. Les unités de la Protection civile sont, d'autre part, intervenues pour procéder à l'extinction de 6 incendies urbains, industriels et divers. A Ouargla, 2 personnes ont été atteintes de brûlures au 1er et 2ème degrés dans deux incendies distincts qui se sont déclarés dans 2 habitations situées dans les communes de Hassi Messaoud et Nouzla. Concernant la lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué durant les dernières 24 heures 224 opérations de sensibilisation à travers 32 wilayas (134 communes), rappelant aux citoyens la nécessité du respect de confinement ainsi que les règles de la distanciation sociale. Ces unités ont effectué, en outre, 203 opérations de désinfection générale à travers 32 wilayas (123 communes), ayant touché l'ensemble des infrastructures et édifices publiques et privés, ainsi que les quartiers résidentiels. Ces deux opérations ont mobilisé 1.063 agents de la Protection civile, qui ont, également, procédé à la mise en place de dispositifs de surveillance dans 3 sites d'hébergement destinés au confinement, dans les wilayas de Khenchela et Tamanrasset.

R. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya d'Adrar
Daïra Bordj Badji Mokhtar
Commune Bordj Badji Mokhtar
N° d'Identification Fiscal: 098401259004528

Avis D'appel D'offre Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales, N° 08/2020

LE président de l'APC de Bordj Badji Mokhtar lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales portant:

" Réalisation et Renforcement De La Route De L'entrée De La Ville Vers Timyawen "

Tous les revendeurs économiques qui remplissent les conditions minimales énumérées ci-dessous se rapprocher du Bureau du recouvrement de l'APC de Bordj Badji Mokhtar pour consulter ou retirer le cahier de charge contre paiement Dix mille dinars 10.000.00 DA .

1- **Conditions minimales acceptables:**
   - une qualification QUATRE (IV) ou plus, en **Travaux publics comme activité principale ou secondaire.**
   - Avoir réalisé au moins Un (01) projet similaires (**Routes en béton bitumineux**) justifiées par les attestations de bonne exécutions établies durant les 05 dernières années délivrées par les maîtres d'ouvrages publics.
2- **Le contenu du fichier d'affichage:**
   - Les offres doivent comporter: **dossier de candidature**, L'offre technique et L'offre financière, accompagnées des documents mentionnés dans le instructions aux soumissionnaires; Article n ° 08 Page n °10.
3- **Préparation et soumission des offres:**
   - Le " **dossier de candidature** ", " **L'offre technique** " et " **L'offre financière** " sont placés dans des enveloppes séparées et bien fermées. Chacune d'elles montre le nom de l'institution exposante La référence et l'objet de l'appel d'offres et Il comprend les mots "**dossier de candidature**", "**L'offre technique**" et " **L'offre financière**" incluent les cas.

Ces enveloppes doivent être placées dans une autre enveloppe scellée et masquée et chargée d'une phrase

À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres –n°08/2020

" Réalisation et Renforcement De La Route De L'entrée De La Ville Vers Timyawen "

Le Dernière délais du dépôt des offres est fixé le quinzième (15) jour à partir de la première apparition du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP 8h00 À 11h00 au bureau du marché de la commune de Bordj Badji Mokhtar.

Les soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant (90) jours plus délai de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres, l'ouverture des plis qui aura lieu le dernier jour de la date limite de dépôt des offres à 12H00 au siège de L'APC de Bordj Badji Mokhtar (Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant Au même endroit et au même moment).

Midi Libre n° 3993 - Lundi 11 Mai 2020 - 2016 008 070

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Sétif
Daira de Babor
Commune de Babor
N° 05 /2020
N.I.F de la commune : 098419165155417

Avis de rattrapage D'attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article **65** du décret présidentiel **n° 15/247** du **16/09/2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics, Le P/APC de Babor lance un avis de rattrapage d'attribution provisoire de l'offre ouvert avec capacités minimales N° **03 /2020** pour la réalisation du projet suivant:

-Contrôle Technique et aménagement de la route reliant chemin communal 261 et chemin de wilaya 137 A sur 7 km.

Suivant le tableau :

N°	Entreprise	Note technique / 90	Montant après correction (DA)	N.I.F	Délai d'exécution	Observation
01	EURL – MEKHALEFI IMAD – Travaux Publics	79	59 113 250,00	001219009008923	234 JOURS	Moins disant

Les autres soumissionnaires pubescents sus au résultat détaillé pour l'évaluation des plis techniques et financières de communiquer auprès des services concernés au niveau d'APC dans un délai maximum de trois (03) jours à partir de la première parution du présent avis sur des quotidiens locaux ou régionaux.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente communale dans un délai de 10 jours à compter de la date de parution du présent avis et ce, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics.

Midi Libre n° 3993 - Lundi 11 Mai 2020 - 2016 008 082

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DU LOGEMENT
WILAYA DE OUARGLA
NIF : 001430019006650

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public .

La Direction du Logement et de la Wilaya de Ouargla informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimales N° : 07/2019 du 01/02/2020 paru dans Le journal ENNAHAR et Mide Libre pour: Réalisation d'un Réseau d'assainissement et AEP pour le projet de240/750 logements publics locatifs Cite Mustakbal Touggourt .

Qu' à issue de l'évaluation les offres techniques et financière il a été décidé d'attribuer provisoirement pour réaliser le projet susmentionné Entreprises EURL THA SUD - TEDJANI EL HADJ ALI-

Entreprise	Code Fiscal	Montant (DA)	Note/100	Délai	O/B
EURL THA SUD - TEDJANI EL HADJ ALI-	001830012567693	32 280 895,00	54.6	06 Mois	Moins disant

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 /09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public ,tout soumissionnaire consulter les résultats de l'évaluation de leur offre technique et financière peuvent se rapprocher de la direction du logement de la wilaya de Ouargla ont un délai de 03 jours à compter de la date de la première publication de l'attribution provisoire du marche.

Les soumissionnaires peuvent également qui conteste ce choix introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Ouargla dans un délai de 10 jours à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP . Si le dixième jour de coïncide avec un jour férie ou un jour de repos légal la date limite pour introduire le recours est prolongée au jour ouvrable suivant.

Midi Libre n° 3993 - Lundi 11 Mai 2020 - 2030 000 547

MIDI

Pages 8 - 9 et 10

RAMADHAN ET PÂTISSERIES

Zlabiya, kalb el louz… des sucreries à consommer avec modération!

Le mois de Ramadhan est celui de la consommation en général mais aussi de la consommation de produits sucrés et de pâtisseries en particulier. En tête de liste, on retrouve les sucreries, consommées le plus souvent après la rupture du jeûne et lors de la soirée…

RAMADHAN ET PÂTISSERIES

Zlabiya, kalb el louz… des sucreries à consommer avec modération !

Le mois de Ramadhan est celui de la consommation en général mais aussi de la consommation de produits sucrés en particulier. En tête de liste, on retrouve les sucreries, consommées le plus souvent après la rupture du jeûne et lors de la soirée.

A commencer par la zlabia et la samsa et en finissant par la baklawa. Sans oublier que le tout est arrosé avec du thé sucré ou des produits sucrés gazéifiés. Cette consommation de produits sucrés en général est multipliée, voire triplée, pendant les soirées ramadhanesques par rapport aux soirées du reste de l'année. Mais quelle est la conséquence de cette consommation sur votre santé ?

Que contiennent ces pâtisseries ?

Les pâtisseries font partie de la famille des sucreries en général. Ce sont des produits complexes composés de sucre, de gras et généralement de margarine ou parfois de beurre, d'œufs, de graines oléagineuses (amandes, noix, noisettes, pignons…), de farine ou d'amidon, de colorants naturels ou chimiques… qui restent des produits très énergétiques et à absorption rapide.nSi le sucre est l'aliment préféré des cellules cérébrales et indispensable pour notre équilibre alimentaire, nos besoins ne dépassent guère les 10 % des apports énergétiques totaux et rentrent sous les besoins alimentaires en glucides qui, eux-mêmes, se situent entre 50-60 % des apports énergétiques journaliers.

Conséquences d'une consommation excessive

La consommation exagérée de pâtisseries n'est pas sans conséquence par rapport à la santé. Une absorption excessive de glucides simples ajoutés notamment sous cette forme favorise le risque de prise de poids chez les gens de poids normal, peut augmenter le risque d'obésité chez les gens qui sont déjà en surpoids, de même que le risque de diabète de type 2 ou encore de caries dentaires et bien plus d'autres maladies.

Conseils

Sans proscrire pour autant ces produits, il est recommandé de réduire la consommation actuelle de ces sucreries qui apportent beaucoup d'énergie… de pouvoir les remplacer lors des soirées par des fruits frais en salade ou en jus sans ajout de sucre. Ces sucreries, y compris les pâtisseries, doivent être consommées occasionnellement et non quotidiennement. Il est évident de ne pas trop consommé le jour de l'Aïd, ça permet d'éviter des problèmes digestifs et le dumping syndrome dû à l'augmentation des quantités ingérées et offertes lors des visites pour fêter l'Aïd. Il faut aussi savoir que les boissons sucrées (dont les sodas) qui accompagnent les pâtisseries, qu'elles soient gazeuses ou plates, sont des sources importantes de calories vides et sont très riches en glucides simples ajoutés (1 litre de soda renferme 15 à 25 morceaux de sucre). Il faut noter aussi qu'aujourd'hui, il est prudent de limiter l'utilisation excessive des margarines parce qu'elles sont riches en huiles hydrogénées qui s'avèrent dangereuses pour la santé et même plus nocives que le beurre lui-même.

Source article : tendancemag.com

Bien dormir malgré la chaleur

Quand le mercure grimpe, il devient rapidement difficile de dormir paisiblement. Quelques mesures simples peuvent permettre de retrouver un sommeil de qualité.

Alors que la canicule continue de s'étendre sur l'Hexagone, la fatigue s'accumule. Non seulement les fortes températures de la journée astreignent notre organisme, mais elles réduisent la qualité de notre sommeil. La faute à notre système interne de régulation de la température.

"*Nous sommes des homéothermes,* rappelle le Dr José Haba-Rubio, du centre d'investigation et de recherche sur le sommeil de Lausanne (Suisse). *Cela implique que notre température interne soit finement régulée pour que nos fonctions vitales ne soient pas perturbées.*" S'il fait trop froid ou trop chaud, l'organisme va déclencher des mécanismes de régulation pour ramener la température du corps à 37 °C. En cas de chaleur importante, ce sont principalement la vasodilatation des vaisseaux superficiels et la transpiration qui permettent de tempérer le corps.

Ces processus sont cependant moins efficaces durant le sommeil. "*Si la température interne augmente trop au cours de la nuit, le cerveau émet un signal d'alarme et c'est le moment où l'on se réveille*", explique le docteur Haba-Rubo. Le sommeil des jeunes enfants et des personnes âgées est particulièrement perturbé en cas de fortes chaleurs, les mécanismes de régulation thermique étant moins efficaces aux âges extrêmes de la vie.

Les bons gestes

Pour ne pas ressentir d'inconfort et dormir paisiblement, il faut que la température cutanée ne dépasse pas 30°C. "*Pour favoriser le sommeil quand il fait chaud, ce sont les recommandations classiques qu'il convient d'appliquer*", rappelle José Haba-Rubo. Ne pas trop se couvrir et veiller à ce que la chambre soit bien ventilée sont les premières choses à faire. Pour les petits, les tours de lit en tissu peuvent gêner la circulation de l'air et il peut être utile de les retirer. Placer des linges humides dans la pièce, voire humidifier les draps avec un brumisateur peut apporter un peu de fraîcheur. En s'évaporant, l'eau permet en effet de diminuer légèrement la température ambiante.

Mais lutter contre la chaleur amène souvent à dormir fenêtres et volets ouverts, ce qui peut aussi être source de nuisances, surtout en ville. "*Le sommeil est très influencé par l'environnement,* souligne le Dr Haba-Rubo. *Et le bruit est un des plus grands perturbateurs. Il ne faut, donc, pas hésiter à utiliser des bouchons d'oreilles type boule Quies, sous peine de ne pas dormir non plus, mais cette fois à cause du bruit ambiant.*"

Idem pour la lumière. Pour favoriser l'endormissement, il faut éviter de s'exposer à une trop grande luminosité en fin de soirée. Et ceci vaut aussi pour la lumière provenant d'écrans. Mieux vaut, donc, bannir l'usage de tablettes, ordinateurs et consoles avant le coucher, d'autant plus que ces appareils produisent eux-mêmes de la chaleur.

Enfin, pour s'assurer un sommeil de qualité mieux vaut éviter tout ce qui conduit à une augmentation de la température interne du corps, en particulier la pratique d'activités physiques après 20 h, les repas trop riches en graisses et la consommation de boissons sucrées.

CARNET DE RECETTES

Croquettes d'aubergine sauce blanche

Ingrédients pour les croquettes d'aubergines :
- 2 grandes aubergines
- 1 c. à c. de cumin
- Sel, poivre noir
- 2 jaunes d'œuf
- 1 demi-botte de persil haché
- Farine pour ramasser les croquettes (jusqu'à pouvoir réaliser des quenelles à l'aide de deux cuillères)
- Huile pour la friture.

Ingrédients pour la sauce :
- Des morceaux de poulet
- 1 oignon moyen
- 1 gousse d'ail
- ½ botte de persil (laissez quelques brins pour la décoration)
- Sel et poivre noir
- 1 c. à s. de smen (ou de beurre)
- 1 belle poignée de pois chiches trempés la veille
- Piment (selon le goût)

Préparation :
Grillez les aubergines, épluchez-les et écrasez-les à la fourchette, ajoutez du sel, du poivre noir, cumin, persil hachée, 2 jaunes d'œuf et de la farine pour avoir une pâte qui se ramasse partiellement, pas une pâte dure. Formez des quenelles en utilisant 2 cuillères à soupe, et plongez-les directement dans un bain de friture bien chaud. Après friture, placez-les sur du papier absorbant.

Préparer une sauce blanche : Faites revenir l'oignon haché et l'ail écrasé dans le smen fondu. Ajoutez les morceaux de poulet et laissez revenir un peu. Ajoutez la demi-botte de persil bien ficelée, le sel et le poivre noir. Ajoutez les pois chiches. Arrosez avec 2 verres d'eau et laissez cuire, si les morceaux de poulet sont cuits retirez-les et laissez les pois chiches bien cuire. Au moment de servir, dressez les croquettes d'aubergines sur le plat de service et arrosez-les de sauce. Vous pouvez passer les morceaux de poulet à la friture pour lui donner une belle couleur. Si vous avez préparé les croquettes bien tôt, vous pouvez les préchauffer dans le four.

Soupe de légumes sans viande

Ingrédients :
- 2 poireaux
- 2 carottes
- 3 pommes de terre
- 2 courgettes
- Thym frais
- 1 cube de bouillon
- 1 noisette de beurre

Préparation :
Nettoyez, épluchez et coupez les légumes en petits dés. Dans une marmite, déposez les légumes, ajoutez l'eau et le cube de bouillon (ou du bouillon). Salez, poivrez et laissez cuire à couvert environ 25 min (testez la cuisson à l'aide d'une lame de couteau). Ôtez la branche de thym et passez les légumes au mixer, ajoutez une bonne noisette de beurre. Rectifiez l'assaisonnement et servir chaud.

Pain couronne moelleux

Ingrédients :
- 1 tasse et demie de farine à pain
- 1 c. à c. de levure sèche active
- ½ c. à c. de sel
- 1 c. à c. de sucre
- 100 ml d'eau tiède
- 30 g de beurre à température ambiante

Pour badigeonner à la sortie du four :
- Beurre fondu
- ½ c. à c. de sel
- ¼ c. à c. d'ail en poudre
- Une pincée d'origan

Préparation :
Versez la levure dans un peu d'eau tiède (pas chaud), ajoutez le sucre, couvrez d'un film plastique et laissez mousser environ 15 min. Mélangez la farine et le sel dans un saladier. Ajoutez le beurre mou et sablez du bout des doigts. Ajoutez la levure ainsi que l'eau tiède. Pétrissez quelques minutes afin d'obtenir une pâte souple. Couvrez d'un film plastique et d'un torchon propre. Laissez lever à l'abri de l'air jusqu'à ce qu'elle double de volume. Dégazer la pâte et formez de petits boules de 50 g chacune. Laissez lever une seconde fois jusqu'à ce que les petits pains doublent de volume. Préchauffez le four à 400 F (200 C). Enfournez les petits pains durant 12-14 min ou jusqu'à ce qu'ils soient légèrement dorés. Entre temps, faites fondre le beurre et préparez le mélange sel-ail-origan. A la sortie du four, badigeonnez les petits pains de beurre fondu à l'aide d'un pinceau de cuisine. Saupoudrez du mélange sel-ail-origan si désiré.

Croquettes de thon

Ingrédients :
- 500 g de pomme de terre
- 1 boîte de thon au naturel ou à l'huile d'olive et égoutté
- 50 g de fromage râpé
- sel, poivre du moulin
- 1 œuf
- Chapelure
- Farine
- 1 c.às. de persil ciselé

Préparation :
Laissez cuire la pomme de terre en la découpant en petits cubes pour accélérer la cuisson, en fin de cuisson, égouttez-la et réduisez-la en purée. Égouttez et écrasez le thon. ajoutez-le à la pomme de terre. Salez et poivrez. Ajoutez le persil ciselé. Façonnez des boulettes pas trop grosses. Déposez sur un assiette plate au fur et à mesure en les espaçant. Placez au frais 1 heure. Chauffez la friteuse ou une poêle. Roulez les croquettes dans de la farine, dans l'œuf battu et ensuite dans de la chapelure. Laissez frire à feu moyen sur tous les côtés. Égouttez et déposez sur du papier absorbant.

Mouskoutchou aux cacahuètes

Ingrédients

- 4 œufs
- 130 g de sucre
- 130 g de sirop de glucose/fructose
- 1 c. à c. de vanille en poudre
- 260 ml de lait fermenté (babeurre)
- 200 ml d'huile neutre
- 1 sachet de levure chimique
- 330 g de farine
- 2 verres de cacahuètes entières sans la peau
- 2 c. à s. de sucre

Décoration :
- 40 g de chocolat noir fondu

Cacahuètes caramélisées concassées grossièrement

Préparation :
Préchauffez le four à 160°C. Faites torréfier les cacahuètes dans le four chaud sur une plaque du four pendant 15 minutes environ, elles doivent être brun doré. Laissez-les refroidir avant de les réduire en poudre. Réservez. Augmentez le four à 180°C. Beurrez un moule à savarin et farinez-le bien. Battez les œufs avec les 130 g de sucre et la vanille jusqu'à ce que le sucre soit dissous. Ajoutez le sirop de glucose et mélangez. Ajoutez le lait fermenté et l'huile et mélangez bien. Incorporez la levure et la farine tamisée et fouettez bien le tout jusqu'à obtenir une préparation lisse et homogène. Versez la moitié de la pâte dans un autre saladier, ajoutez-lui la poudre des cacahuètes grillées et ajoutez les 2 c. à s. de sucre et mélangez bien. Versez les deux pâtes en alternance dans le moule beurré et fariné. Enfournez pour 20 minutes environ à 180°C puis baissez la température à 160°C et poursuivez la cuisson 30 minutes. Le gâteau doit être bien gonflé et doré. Surveillez la cuisson, vérifiez si le gâteau est cuit en insérant un cure-dent, s'il ressort propre, c'est cuit. Laissez-le bien refroidir sur une grille. Puis à l'aide d'une poche à douille ou d'un cornet, faites des zig zag de chocolat noir fondu sur le mouskoutchou et parsemez de cacahuètes caramélisées concassées.

MIDI LIBRE
N° 3993 | Lundi 11 mai 2020

Le pardon selon l'Islam et ses bénéfices sur la santé

L'un des traits de moralité recommandé dans le Coran est le pardon : "Accepte ce qu'on t'offre de raisonnable, commande ce qui est convenable et éloigne-toi des ignorants". (Coran, 7 : 199) Dans un autre verset, Dieu commande : "… Qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas que Dieu vous pardonne? Et Dieu est Pardonneur et Miséricordieux !"

(Coran, 24 : 22) Ceux qui ne croient pas aux valeurs morales du Coran trouvent très difficile de pardonner aux autres, parce qu'ils sont facilement irrités par une quelconque erreur commise. Cependant, Dieu a conseillé aux croyants que le pardon est bien meilleur : "*La sanction d'une mauvaise action est une mauvaise action (une peine) identique. Mais quiconque pardonne et réforme, son salaire incombe à Dieu…*" (Coran, 42 : 40)… "*Mais si vous (les) excusez, passez sur (leurs) fautes et (leur) pardonnez, sachez que Dieu est pardonneur, très miséricordieux*". *(Coran, 64 : 14) Il a été également révélé dans le Coran que le pardon est un trait de moralité supérieur : "Et celui qui endure et pardonne, cela en vérité, fait partie des bonnes dispositions et de la résolution dans les affaires*." (Coran, 42 : 43) Pour cette raison, les croyants sont des personnes clémentes, compatissantes et tolérantes, qui, comme le révèle le Coran, "*… dominent leur rage et pardonnent à autrui*". (Coran, 3 : 134)

La notion du pardon chez les croyants est très différente de celle des personnes qui n'adhèrent pas à la moralité décrite dans le Coran. Bien que de nombreuses personnes puissent dire qu'elles ont pardonné à quelqu'un qui les a offensées, cela prend cependant beaucoup de temps de se libérer de la haine et de la rage dans leur cœur. Bien souvent leur comportement trahit cette colère. D'un autre côté, le pardon des croyants est sincère. Parce que les croyants savent que les êtres humains sont testés dans ce monde, et apprennent par leurs erreurs, ils sont tolérants et compatissants. De plus, les croyants sont aussi capables de pardon même s'ils ont raison, et que l'autre personne a tort.

Lorsqu'ils pardonnent, ils ne font aucune distinction entre les grandes et les petites erreurs. Une personne peut leur occasionner de sévères pertes par erreur. Cependant, les croyants savent que toute chose a lieu sous les ordres de Dieu, et conformément à une destinée spécifique, ils acceptent donc tous les événements, en ne s'y opposant jamais avec colère. La demande de pardon comporte un grand secret Le Messager de Allah salla l-Lahou alayhi wa sallam a dit : "*Celui qui s'attache à faire l'istighfar, la demande de pardon régulièrement, Allah lui accorde une subsistance d'une voie à partir de laquelle il ne s'y attendait pas et Il le délivre de son tourment*" [rapporté par At-Tabaraniyy]. Quelqu'un s'était marié et onze ans plus tard, il n'avait pas encore eu d'enfant. Lui et son épouse se sont attachés à l'istighfar ; le mois même, sa femme est tombée enceinte. Et il est arrivé la même chose à un autre.

Le Messager de Allah salla l-Lahou alayhi wa sallama dit : "*Celui qui demande le pardon en faveur des croyants et des croyantes, il lui sera inscrit pour chaque croyant et chaque croyante une bonne action*" (c'est à dire du nombre des croyants que Allah taâala crée ; que ce soit au passé ou au présent. Allah taâla lui donne autant de bonnes actions qu'il y a de croyants et de croyantes). C'est un bienfait immense. Qui sait le nombre des croyants et des croyantes si ce n'est Allah. Celui qui dit cette parole facile à prononcer gagnera autant de bonnes actions qu'il y a de croyants et de croyantes. Dites : "*Ô Allah pardonne à certains croyants et certaines croyantes tous leurs péchés et pardonne à certains croyants et certaines croyantes une partie de leurs péchés*".

Al-Boukhari a rapporté que le Messager de Allah QSSSL a dit "Sortira du feu quiconque a dit : il *n'est de dieu que Allah en ayant dans son cœur le minimum de la foi*". En tenant compte du hadith précédemment mentionné (et en tenant compte d'autres hadith qui indiquent qu'il y aura des croyants et des croyantes qui entreront en enfer), il ne nous est pas permis de demander à Allah le pardon de tous les péchés de tous les croyants et de toutes les croyantes dans l'absolu et dans leur totalité, car ceci reviendrait à demander à Allah qu'Il ne fasse entrer aucun croyant ni aucune croyante en enfer. Et ceci serait alors en contradiction avec ce que nous a rapporté le Messager de Allah QSSSL. D'après une récente recherche, les scientifiques américains ont établi que ceux qui sont capables de pardonner sont en bien meilleure santé, tant du point de vue mental que physique.

Dr Frederic Luskin, qui détient un doctorat en conseil et psychologie de la santé de Stanford University, et son équipe, ont étudié 259 personnes résidant à San Francisco. Les scientifiques ont invité ces personnes à participer à des séances d'une durée de six heures et demie, et avaient pour objectif d'instruire ces personnes sur la notion du pardon lors de leur conversation. Les participants ont mentionné qu'ils ont moins souffert après avoir pardonné aux personnes qui les ont blessés. La recherche a démontré que les personnes qui ont appris à pardonner se sentent beaucoup mieux, non seulement émotionnellement mais aussi physiquement. Par exemple, il a été établi qu'après cette expérience, les symptômes psychologiques et physiques comme le mal de dos, l'insomnie et le mal de l'estomac, reliés au stress, furent réduits de façon importante chez ces individus. Dans son livre, *Forgive for Good*, le docteur Frederic Luskin décrit le pardon comme étant une recette prouvée pour la santé et le bonheur. Le livre décrit comment le pardon promeut des notions positives comme l'espoir, la patience et la confiance en soi en réduisant la colère, la souffrance, la dépression et le stress.

D'après le docteur Luskin, la colère continue provoque des effets physiques observables sur l'individu. Il poursuit en disant : En ce qui concerne la colère de long terme ou la colère non résolue, ceci réinitialise le thermostat interne. Lorsque vous êtes habitués à un niveau bas de colère tout le temps, vous ne reconnaissez plus la normalité. Ceci crée une montée d'adrénaline à laquelle les personnes s'habituent. Ceci brûle le corps et rend difficile à penser de façon claire, ce qui empire ainsi la situation. De plus, le docteur Luskin a dit que lorsque le corps libère certains enzymes pendant la colère et le stress, le cholestérol et la tension augmentent et ceci n'est pas une bonne disposition pour maintenir le corps à long terme. Un article intitulé "*Pardon*", publié dans le numéro de septembre-octobre 1996 de *Healing Currents Magazine*, a démontré que la colère envers un individu ou un événement occasionne des émotions négatives sur ces personnes, et nuit à la balance émotionnelle voire à leur santé physique. Cet article décrit également que les personnes réalisent après un certain temps que la colère est une nuisance pour elles, et souhaitent réparer les dégâts de leurs relations. Ainsi, elles suivent le chemin du pardon. Il est également mentionné que, malgré tout ce qu'ils endurent, les gens ne veulent pas gaspiller les précieux moments de leur vie en colère et anxiété, et préfèrent pardonner eux-mêmes et les autres. Selon une autre étude qui engage 1.500 personnes, la dépression, le stress et la maladie mentale sont observés moins fréquemment chez les personnes religieuses.

Le Dr Herbert Benson, qui a conduit cette recherche, relie cette conclusion à la façon dont la religion encourage le pardon. Lorsque vous ne pardonnez pas, cela va vous ronger D'après un article intitulé, "*Colère hostile pour votre cœur*", publié dans le Harvard Gazette, la colère est extrêmement nocive pour le cœur. Ichiro Kawachi, professeur assistant de médicine, et son équipe l'ont démontré scientifiquement à l'aide de tests et de mesures diverses. A la suite de cette recherche, ils ont établi que les vieilles personnes râleuses ont trois fois plus de risques d'avoir une maladie du cœur que leurs égaux de bonne humeur. "*Le triplement du risque,* dit Kawachi, *implique un niveau élevé de colère, une colère explosive qui inclut le fait de briser des choses et la volonté de blesser une personne dans une dispute*." Les chercheurs pensent que la libération des hormones de stress, la demande accrue d'oxygène par les cellules musculaires du cœur, et la viscosité augmentée des plaquettes sanguines qui provoque des caillots, expliquent comment la colère augmente le risque d'une crise cardique. De plus, au moment de la colère, la pulsation augmente au-delà du niveau normal, et crée une hausse de la tension dans les artères, et donc une augmentation du risque de crise cardiaque. D'après les chercheurs, la colère et l'hostilité peuvent également déclencher la production de protéines liées à l'inflammation du sang. Le journal *Psychosomatic Medicine* suggère que l'émotion incite la production de protéines inflammatoires, qui en retour peut provoquer le durcissement des artères, et occasionner des maladies du cœur ainsi qu'un arrêt cardiaque.

KHENCHELA, CULTURE INTENSIVE DE POMMIERS

Lancement de 2 expériences pilotes

L'expérience de la culture intensive de pommiers portera sur la plantation de 12.000 arbres des variétés jeromine, story et granny smith sur 4 hectares avec 1 mètre de distance entre les arbres et 4 mètres entre les rangées d'arbres.

PAR BOUZIANE MEHDI

Deux (2) expériences pilotes de culture intensive de pommiers selon la nouvelle méthode polonaise ont été lancées dans la wilaya de Khenchela a annoncé le président de la filière pomiculture au Conseil local interprofessionnel de l'arboriculture fruitière. Yacine Nasri a en effet indiqué à l'*APS* que "*les deux vergers pilotes, plantés sur la base de la méthode de culture intensive dans la localité d'Ahroune, entrent dans le cadre de la mise en œuvre des résultats de la visite effectuée en janvier dernier en Pologne par des membres du Conseil interprofessionnel de l'arboriculture fruitière*".

Menée par deux investisseurs, "*l'expérience porte sur la plantation de 12.000 arbres des variétés Jeromine, Story et Granny Smith sur quatre hectares avec 1 mètre de distance entre les arbres et 4 mètres entre les rangées d'arbres*", a expliqué Yacine Nasri, précisant à l'*APS* que pour "*assurer le succès des deux expériences, toutes les conditions ont été mises en place dont la sélection de plants d'arbres importés d'Italie, l'installation de pollinisateurs ainsi que du filet anti-grêle, l'installation du système d'irrigation et l'adoption du programme polonais de fertilisation*".

Le même responsable a fait savoir que dès "*la deuxième année, ces vergers devront produire près de 200 quintaux par hectare et ce rendement augmentera à 600 quintaux à l'hectare à partir de la troisième année*", détaillant que l'objectif des deux expériences "*est de lancer un partenariat gagnant-gagnant entre la partie polonaise et le conseil interprofessionnel de l'arboriculture fruitière en vue d'accroître la production, améliorer la qualité et fournir un fruit à un prix acceptable puis adopter un programme d'exportation*".

Dans la méthode traditionnelle de pomiculture, 600 arbres sont en moyenne plantés par hectare et les vergers ne commencent à produire qu'à la 5e année tandis que la méthode polonaise permet de planter 3.000 arbres par hectare et de commencer à récolter dès la 2e année, a indiqué l'*APS*, rappelant que durant la saison agricole 2018/2019, la wilaya de Khenchela a été leader de la filière pomiculture avec une production de 1.466.000 quintaux d'une valeur estimée à 25 milliards de dinars.

B. M.

GUELMA

Dégel du projet de la mosquée pôle ?

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi a affirmé, jeudi 30 avril à Alger, que "*le projet de la mosquée pôle de Guelma est pris en charge en ce qui concerne la demande de levée de son gel*". Répondant à une question orale d'un membre de l'APN sur la levée du gel sur le projet de la mosquée pôle de Guelma, M. Belmehdi a expliqué qu'en 2014, "*il a été notifié que la mosquée avait bénéficié d'une parcelle de terrain. Par la suite, le projet a été consolidé par d'autres structures et bénéficié d'une extension, tout en confiant sa réalisation à la direction de l'habitat et de l'équipement, en collaboration avec le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs. Toutefois, le projet a été gelé en 2015, à l'instar de plusieurs projets de mosquées similaires à travers le pays*.

En mars 2019, une demande a été soumise aux services du Premier ministre pour lever le gel sur ce projet et d'autres mosquées pôles, car ces dernières viennent en appui à la grande mosquée d'Alger", a ajouté le ministre.

A cet effet, M. Belmehdi a indiqué qu'il avait adressé une correspondance à son collègue le ministre des Finances afin de trouver une formule pour le financement du projet, combinant financement de l'État d'une part et contributions des citoyens et des bienfaiteurs d'autre part.

Par ailleurs, M. Belmehdi a estimé nécessaire que "*la mosquée continue à s'acquitter de ses missions d'orientation et de communication, que ce soit via les hauts parleurs ou les nouvelles technologies, notamment en cette conjoncture difficile que connaît le pays*".

TIGZIRT, PANDEMIE SANITAIRE DU COVID-19

Accalmie se conjugue avec prudence

La région de Tigzirt, à une quarantaine de kilomètres au nord de Tizi-Ouzou, la plus touchée de la wilaya par la pandémie sanitaire avec 6 décès et 23 cas positifs enregistrés, garde encore des séquelles et vit un calme précaire accompagné de la hantise d'une nouvelle vague.

La coquette cité balnéaire qui d'habitude, en pareille période se prépare pour la saison estivale, contrastait, en cette fin de semaine, entre un soleil traquenard et une mer calme invitant à la détente et des rues désertes par mesure de confinement préventif contre la propagation du coronavirus.

Au port de la ville, d'habitude bien animé, le mouvement est loin d'être celui des grands jours. Portail fermé, commerces et espaces de détentes aménagés vides et les embarcations de pêche clouées aux bittes d'amarrages.

Constitué de 38 villages accrochées aux collines faisant face à la Méditerranée et peuplé de plus de 15.000 âmes, la commune d'Iflissen a vécu quant à elle un film hitchcockien depuis ce vendredi 13 mars, jour de l'enterrement d'un vieux immigré de la commune, soupçonné alors, d'être positif.

Et pour cause, 5 des 6 décès enregistrés dans la région étaient originaires de la commune, de même qu'une vingtaine sur les 23 cas positifs l'étaient, dont 17 du même village, Iqnach. Les gens ont encore en tête la torpeur vécue durant ce mois de confinement. Tout le monde avait peur et était en alerte et malgré cette relative accalmie, ils ne peuvent reprendre une vie normale de sitôt.

Comme musique de fond dégageant une note d'espoir lors de cette bataille, une valse en continu de solidarité interprétée par l'orchestre du mouvement associatif local.

Depuis le 11 avril dernier, l'EPH de la ville n'a enregistré aucun cas positif, mais, cette accalmie ne pourrait être qu'un calme précaire. Les habitants ne doivent en aucun cas oublier qu'ils doivent continuer à se conformer aux mesures préventives et d'hygiène, en effet un quelconque relâchement dans la vigilance pourrait être préjudiciable à plus d'un titre.

A la cellule de solidarité, le ton est à la remobilisation pour parer à tout relâchement et pour redynamiser l'esprit de vigilance au sein de la population qui ne peut rester confinée indéfiniment, mais, qui ne doit pas oublier que le risque est toujours là.

APS

ORAN

Une centaine de personnes guéries du Covid-9 quittent les hôpitaux

Une centaine de personnes guéries du Covid-19 ont quitté le centre hospitalio-universitaire Dr-Benzerdjeb et l'établissement hospitalier universitaire 1er Novembre-1954.

Plus exactement 97 personnes, atteintes du Covid 19, oyt quitté les deux établissements hospitaliers après avoir suivi le protocole thérapeutique à base d'hydoxychloroquine. Le nombre de personnes guéries est appelé à augmenter dans les prochains jours car l'état de santé de la plupart des malades sous traitement dans cet établissement s'est amélioré.

APS

L'IMPACT DE LA PANDÉMIE COVID-19 SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE SERA PROLONGÉ

Planifier la reprise économique d'une manière progressive

Les répercussions néfastes de cette crise sanitaire sur l'économie mondiale sont certaines en ce sens que toutes les entreprises sont actuellement à l'arrêt depuis plus de trois mois.

Ce coup dur porté à l'économie des pays avancés et surtout l'effondrement de celle des pays pauvres ou en voie de développement va complètement dérégler les relations internationales et les circuits commerciaux avec la détérioration des termes de l'échange pour les pays en grave crise économique. Avec la récession économique et la contraction de produit intérieur brut, il faudra pas moins de trois années pour retrouver un cours normal du fonctionnement de l'économie mondiale avec la nécessité de renflouer les trésoreries des entreprises et l'aide aux consommateurs. L'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie mondiale sera "prolongé" au vu de la nécessité de maintenir les mesures de prévention face à l'absence d'un vaccin efficace contre le virus, a estimé le médecin et chercheur algérien établi aux Etats-Unis, Elias Zerhouni.

"Il n'y a pas aujourd'hui de vaccin ou de contre-mesure efficace et il est très peu probable qu'il y ait un vaccin dans l'année qui vient. Il faut donc compter au moins une année à une année et demi de réponses qui ne peuvent pas arrêter la pandémie directement", a expliqué le Pr Zerhouni lors d'une téléconférence organisée par le Conseil national économique et social (CNES). Ainsi, l'impact économique ne va pas s'arrêter "du jour au lendemain", selon le Pr Zerhouni, appelant à planifier la reprise économique d'une manière progressive.

Selon lui, trois scénarios sont projetés par la communauté scientifique: un scénario en "V" soit une chute brutale et une reprise brutale, un scénario en "U" avec une chute brutale et une reprise progressive, à partir du début 2021, en un cycle, et autre scénario en "W" qui prévoit une chute brutale et une reprise grâce à l'effet de l'été mais une rechute en octobre/novembre puis une reprise sur toute l'année 2021.

Sur ce point, il a expliqué que la chaleur de l'été devrait diminuer la propagation du coronavirus : "On n'est pas sure de l'impact de l'été, mais nous pensons qu'il va y avoir une régression pendant cette saison."

Dans tous les cas, "la reprise économique ne sera pas rapide", affirme le Pr Zerhouni qui préconise, par ailleurs, des réponses adaptées pour chaque pays en fonction de sa réalité.

"La pandémie est devenue mondiale mais qui connît des évolutions différentes dans les différents pays, il faut donc ajuster sa stratégie économique et sociale en fonction de ces évolutions selon le contexte national", a-t-il souligné. Dans ce cadre, il a relevé la spécificité du modèle suédois qui impose une quarantaine aux personnes âgées et atteintes d'une maladie chronique et maintenir l'activité économique pour le reste de la population à condition de respecter les mesures de prévention.

Ce modèle est conditionné par un taux de 85 à 90% de guérison parmi les personnes qui ont contracté le virus, note le Pr Zerhouni, expliquant que cette solution d'"immunité générale" permet de limiter sensiblement les pertes économiques et un fort recul du PIB. Par ailleurs, il a mis l'accent sur l'importance de tirer profit de la conjoncture actuelle de crise sanitaire pour attirer les capitaux étrangers afin d'engager des investissements en Algérie.

"Il est clair qu'il est plus facile de mobiliser des fonds maintenant que dans deux ans (..) il faut donc échelonner les besoins financier de la reprise économique et ça doit être discuté à long terme", soutient le Pr Zerhouni précisant qu'il ne s'agit pas d'un endettement extérieur destiné à la consommation interne mais des crédits pour investissement dans des projets rentables. Evoquant l'impact de la pandémie sur les systèmes de santé, le chercheur a estimé que le secteur de la recherche va subir des années de "vaches maigres" en raison des difficultés financières qui vont également avoir leurs impacts sur les possibilités d'améliorer les capacités du système.

Cependant, la pandémie va permettre de renforcer l'idée de création d'un organisme qui développera un système de surveillance , de prévention et de préparation à ce type de maladie, en assurant la coordination entre les pays du monde et la collecte en temps réel des données locales.

Le Pr Zerhouni a estimé que le développement de ce système de surveillance est très nécessaire puisque "il est clair que nous allons avoir de plus en plus de pandémies, vu les échanges croissants entre le monde humain et celui animal et la fracture de la séparation environnementale entre les deux mondes".

Interrogé sur la possibilité de développer des virus dans des laboratoires, le Pr Zerhouni a assuré que ce type de procédé existe effectivement à travers la synthèse de l'ADN, notamment pour tester des nouveaux traitements, mais il a souligné, toutefois, que le coronavirus était "clairement" naturel et non pas artificiel.

R. E.

ELECTRICITÉ

Baisse du pic de production de plus 10%

Le président-directeur général (P.-dg) du Groupe Sonelgaz, société nationale de l'électricité et de gaz, Chahar Boulakhras, a fait état d'une "baisse du pic de production électrique de plus 10%", en raison de la crise sanitaire induite pat la pandémie Covid-19. La crise sanitaire que traverse le pays du fait de la propagation du Coronavirus a impacté la demande de consommation d'électricité, "qui a reculé de plus de 10% étant donné que tous les secteurs fonctionnent au minium de leurs capacités", a indiqué Boulakhras aux journalistes en marge d'une visite d'inspection et de travail à nombre d'infrastructures du secteur à travers le territoire de la wilaya.

Soulignant le caractère sensible de son secteur, il a expliqué qu'il accompagne de par ses services tous les autres secteurs nationaux et assure aux citoyens des prestations de qualité pour pouvoir rester à la maison pendant le confinement qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de coronavirus. Le P.-dg a de Sonelgaz a évoqué dans ce sens "le maintien de la mobilisation des équipes de production à travers l'ensemble des stations du pays, et qui a été déclenchée au début de la propagation de cette pandémie".

Affirmant que le Groupe "est en mesure de garantir toutes les demandes", il a rappelé la mise à disposition de 8.500 mégawatts, dans le cadre des mesures préventives face à la crise de Coronavirus, pour satisfaire tous les besoins et remédier à tout imprévu. Ces mesures ont atteint leurs objectifs en ce sens que hormis de rares cas limités dans le temps, il n'y a pas eu de grandes pannes de réseau d'alimentation à travers le pays, s'est-il félicité.

R. E.

ÉTALÉ SUR LA PÉRIODE 2021-2023

Paris favorable à un fonds de relance européen de 150-300 milliards par an

Paris propose que la Commission européenne émette des obligations afin de financer un fonds de relance pour l'Union européenne représentant 1% à 2% du produit national brut (PNB) par an, soit environ 150 milliards à 300 milliards d'euros, sur la période 2021-2023, selon un document consulté par Reuters.

Le montant devrait représenter "au moins 1% à 2% du PNB de l'UE par an au cours des trois prochaines années, ce qui apporterait au budget de l'UE un complément de 150 à 300 milliards d'euros chaque année entre 2021 et 2023", peut-on lire dans ce document.

"Les prêts aux États membres pourraient aider à combler l'écart mais ils doivent rester un complément aux subventions", précise la proposition française. "Il est également essentiel que ce fonds soit mis en place dès que possible, possiblement avant l'entrée en vigueur du prochain" cadre financier pluriannuel (CFP).

La proposition française survient en plein débat sur la manière de relancer l'économie du bloc, touchée de plein fouet par l'épidémie de coronavirus qui a mis à l'arrêt pendant plusieurs semaines l'activité économique dans la majorité des Etats membres.

La Commission européenne doit proposer la semaine du 18 mai un nouveau budget conjoint pour l'ensemble des 27 États membres pour 2021-2027 et un fonds de relance.

Sur franceinfo mardi, le commissaire européen au Marché intérieur Thierry Breton a indiqué que la CE travaillait sur un "fonds" de relance "gigantesque" qui "devrait se situer entre 1. 000 et 2.000 milliards d'euros" au total.

R. E.

HONGKONG

Bataille pour un fauteuil politique

Cris et hurlements, tentatives vaines de reprendre l'estrade au gré de bousculades face à un service d'ordre tentant tant bien que mal d'intervenir...

Suite à des scènes de chaos entre députés des deux camps rivaux au Parlement de Hongkong, des centaines de Hongkongais sont descendus dans la rue ou dans des centres commerciaux, vendredi 8 mai au soir, pour exprimer leur colère, souvent vêtus de noir et scandant les slogans du mouvement de 2019 dénonçant l'emprise de Pékin sur la cité.

La police, déployée en force, a tenté de maintenir l'ordre en procédant à des contrôles d'identité et à des arrestations, usant aussi des nouvelles restrictions émises dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus, pour distribuer au tout-venant des amendes de 2.000 dollars hongkongais (240 euros) pour non-respect des règles de distanciation sociale.

Les scènes de désordre qui ont eu lieu l'après-midi dans une salle de réunion du Conseil législatif avaient commencé par une course à la chaise du Président de l'assemblée. Car depuis six mois, le Comité de la chambre, l'un des deux comités les plus importants du Parlement, est bloqué par l'opposition pro-démocratie, qui contrôle la procédure de nomination du président de ce comité, étape préalable à tout autre travail. En l'occurrence c'est Starry Lee, la chef de file du DAB (Alliance démocratique pour le progrès et l'amélioration de Hongkong), le plus grand parti pro-Pékin, et présidente sortante du Comité de la chambre, qui devrait être réélue à ce poste, mais c'est le député d'opposition, Dennis Kwok (Civic Party), en tant que vice-président du comité, qui a le pouvoir, par intérim, de repousser, de séance en séance, la tenue de cette élection.

Le Bureau de liaison, qui représente le gouvernement central chinois à Hongkong, a suggéré la destitution de Dennis Kwok. L'opposition justifie cette stratégie procédurière de blocage par le fait que plusieurs de ses députés ayant été disqualifiés, elle ne dispose plus d'autres moyens légaux d'empêcher, en particulier, l'adoption d'une loi imposant le respect au drapeau et à l'hymne national chinois que Pékin réclame.

Mais à rusé, rusé et demi. Las de ces astuces, le groupe de la majorité pro-Pékin a eu l'idée de faire entrer sa candidate Starry Lee dans la salle juste à la fin de la réunion précédente, présidée par un autre pilier du camp pro-Pékin, la députée Regina Ip, qui a cédé le siège de président de séance à Starry Lee, sans laisser le temps à Dennis Kwok de prendre la place qui, légalement, lui revient pour l'heure.

Cris et hurlements

S'ensuivirent près de deux heures de chaos : cris et hurlements, tentatives vaines de reprendre l'estrade au gré de bousculades face à un service d'ordre tentant tant bien que mal d'intervenir. Andrew Wan, député du Parti démocratique, choqué après une chute sur le dos, a dû être évacué sur une civière. Un autre député de l'opposition, Ray Chan, qui s'est retrouvé pieds nus sans que l'on comprenne comment, a été traîné au sol sur plusieurs mètres par un député pro-Pékin, Kwok Wai-keung. Les juristes du Parlement vont devoir trancher quant à la validité de la réunion qui a finalement eu lieu sous la présidence de Starry Lee, non élue.

MALAWI

La justice confirme l'annulation de la réélection du Président Mutharika

La présidentielle au Malawi a été annulé par la justice en raison de fraudes. La présidentielle doit de nouveau avoir lieu le 2 juillet 2020.

En effet la justice a confirmé la tenue d'un nouveau scrutin présidentiel le 2 juillet prochain. La Cour suprême a débouté le 8 mai le Président sortant élu en 2014, Peter Mutharika, qui contestait l'annulation des élections de mai 2019.

Selon les juges, les fraudes caractérisées lors de ce premier scrutin ne permettent pas de valider les résultats. Ce scrutin avait été surnommé dans le pays - élection Tipp-Ex - suite à l'utilisation de ce correcteur blanc pour changer certains résultats. La Cour suprême a également confirmé que le président devait être élu à la majorité absolue, et non relative.

Peter Mutharika, 79 ans, a déjà déposé sa nouvelle candidature. Mais avec 38 % des voix lors de l'élection de 2019, il ne devançait que de 3 petits points son principal rival. Pour ce nouveau scrutin, il a donc décidé de s'allier avec Atupele Muluzi, le fils de l'ancien Président du Malawi, Bakili Muluzi.

En face, l'opposition a elle aussi décidé de faire front commun. Les deux principaux candidats, Lazarus Chakwera et le vice-Président Saulos Chilima, avaient rassemblé respectivement 35 % et 20 % des voix. Leur alliance crée donc une nouvelle dynamique. Mais il est une autre donnée qui pourrait bousculer les élections : la pandémie de coronavirus. Le pays a interdit les grands rassemblements publics, alors que 43 cas positifs ont été recensés. Les campagnes électorales et le processus de vote pourraient donc être fortement perturbés par l'épidémie, comme on a pu le voir dans d'autres pays du continent.

Le Malawi doit aussi faire face à une hausse des violences, alors que ce nouveau scrutin se rapproche : trois membres du parti du Saulos Chilima ont été tués cette semaine suite à l'incendie criminel de leurs locaux.

Agences

SOUDAN

Les biens des proches d'Omar el-Béchir saisis

La justice continue de dissoudre le système de l'ancien régime au Soudan. Des biens appartenant à de nombreux proches de l'ex-dictateur Omar el-Béchir sont en train d'être saisis. L'annonce est venue jeudi soir du Comité spécial créé en décembre dernier et chargé de démanteler le réseau de corruption de l'ancien pouvoir, tombé il y a un an.

"*La taille de la corruption pendant le règne d'Omar el-Béchir dépasse ce qu'on pouvait imaginer*", a déclaré Wadji Saleh. Membre du Comité chargé de récupérer les richesses spoliées par l'ancien régime, lui et ses collègues ont égrené les biens saisis.

Il s'agit de nombreuses propriétés, parfois luxueuses, ainsi qu'environ 100.000 m² de terrain. Tout cela appartenant à une vingtaine de proches de l'ex-dictateur, qu'ils soient beaux-frères, nièces, neveux ou encore ancien ministre.

Des biens acquis frauduleusement grâce aux liens de proximité avec l'ancien président a expliqué le Comité, et qui seront remis au ministère des Finances.

"*L'époque où les responsables prenaient l'argent des faibles est révolue. C'est un message envoyé aux officiels précédents et actuels*", a promis Muhammad Al Faki Suleiman, numéro 2 du Comité.

Depuis décembre, cette institution donne des coups de boutoir à la galaxie Omar el-Béchir, qui perd rapidement ce qu'elle a accumulé en presque 30 ans de règne. Mais ces opérations - mains propres - ne sont pas sans controverses, car le Comité lui-même comprend des responsables de l'ancien pouvoir.

Déjà condamné à deux ans de prison, Omar el-Béchir est sous le coup d'autres procédures, pour le meurtre de manifestants ou son rôle dans le coup d'Etat de 1989. Quant à son transfert à la Cour pénale internationale, qui le poursuit depuis plus de 10 ans, on ne sait toujours pas s'il aura lieu un jour.

SYRIE

L'Onu accuse des groupes armés d'attaques contre les civils

La haut-commissaire de l'Onu aux droits de l'Homme Michelle Bachelet a accusé des belligérants en Syrie, dont le groupe État islamique (EI), de profiter de la pandémie de coronavirus pour perpétrer des attaques contre les populations civiles.

"*Diverses parties prenantes du conflit en Syrie, y compris l'État islamique, semblent profiter du fait que l'attention du monde est tournée vers la pandémie de Covid-19 pour se regrouper et exercer des violences contre la population*", a dénoncé Michelle Bachelet dans un communiqué, disant craindre "*une bombe à retardement qui ne peut être ignorée*".

Ses services ont recensé 33 attaques à l'engin explosif improvisé depuis début mars, dont 26 dans des quartiers résidentiels et sept sur des marchés, presque toutes dans des régions du nord et de l'est du pays en majorité contrôlées par l'armée turque ou les Forces démocratiques syriennes (FDS), dominées par les Kurdes. La plupart de ces attaques n'ont pas été revendiquées.

Agences

LIGUE 1 MOBILIS : À CAUSE DE CONTENTIEUX FINANCIERS

Le football algérien menacé

Plusieurs clubs de Ligues 1 et 2 professionnelles sont menacés de sanctions s'ils ne règlent pas leurs contentieux financiers avec d'anciens entraîneurs et joueurs ayant recouru à la Fédération internationale (FIFA) pour être rétablis dans leurs droits.

PAR MOURAD SALHI

Comme il fallait s'y attendre, les conséquences de la mauvaise gestion financière des clubs commencent à apparaître petit à petit dans le football professionnel algérien. En effet, certains entraîneurs étrangers ayant bossé dans des clubs du Championnat algérien ont interpellé la haute instance internationale de football pour être rétablis dans leurs droits.

Ainsi, ils sont quelques clubs du palier dit professionnel qui risquent tout simplement de lourdes sanctions financières ou même la défalcation de points s'ils ne règlent pas leurs contentieux financiers en question. Certains d'entre eux ont même reçu des sanctions définitives de la part de l'instance internationale.

D'abord, l'affaire entre le MC Oran et l'entraîneur français Jean-Michel Cavalli a connu son épilogue. L'entraîneur français qui a dirigé le Mouloudia d'Oran à trois reprises depuis 2014 a eu gain de cause. Cette formation phare d'El Hemri est condamnée à payer 650 millions de centimes de frais de rupture de contrat avec cet entraîneur.

Limogé en début de saison en 2017 lors de son deuxième passage au club, l'entraîneur français a tenté de négocier une indemnité de départ avant de se tourner vers la FIFA et réclamer près de 100.000 €. Revenu finalement en janvier 2019 pour six mois, il n'avait toujours pas trouvé d'arrangement avec le dirigeant du club de l'époque, Ahmed Baba.

Après un premier verdict rendu en février 2020, ce sont finalement 650 millions de centimes (35.000 €) que devra payer le MCO à Jean-Michel Cavalli, après épuisement des recours. La direction du MC Oran, représentée désormais par Tahar Cherif El Ouezzani, a publié un communiqué pour expliquer qu'elle n'avait pas les moyens d'acquitter de la somme.

''L'actuelle direction du MOC confirme que l'argent de l'ancien entraîneur Jean Michel Cavalli sera débité des droits TV. L'actuelle direction confirme encore une fois que cette affaire concerne l'ancienne direction. Laquelle n'a présenté aucun document qui justifie cette affaire ou autres. Cela est dû à l'absence de passation de consignes en fin de saison.

« L'actuelle direction tient à exprimer son indignation vis-à-vis de ces comportements qui ne font que salire l'image du club oranais. On s'attendait à plus de surprises depuis qu'on a reçu une facture d'eau de 600 millions », a indiqué un communiqué de presse de l'actuelle direction oranaise dirigée par Si Tahar Cherif El Ouazani. De son côté, l'entraîneur franco-serbe Daniel Darko Janackovic réclame une somme de 21 millions de dinars, soit 100.000 euros à l'AS Aïn M'lila. Arrivé à l'AS Aïn M'lila en novembre 2018, il a été limogé quatre mois plus tard. Cet entraîneur avait déposé son dossier juste après au niveau de la FIFA pour demander à âtre rétabli dans ses droites. Cet entraîneur, signalons-le, n'a dirigé que deux matchs pour trois semaines de travail. Janackovic avait déjà eu la même histoire avec le RC Arbaa.

La FIFA inflige une lourde sanction à un club algérien

La Fédération internationale de football (FIFA) a infligé, le 20 avril dernier, une lourde sanction au DRB Tadjenanet, évoluant en Ligue 2 algérienne. Le club algérien est interdit de recrutement jusqu'en 2022 pour non-paiement des indemnités de rupture de contrat à son ex-joueur mauritanien Mohamed Abdellahi Soudani.

La situation financière très délicate dans laquelle se sont retrouvés plusieurs clubs de l'élite vis-à-vis de leurs entraîneurs ou joueurs étrangers risque d'influencer mal sur le football algérien. Si par le passé, la Fédération algérienne de football (FAF) est intervenue pour régler certains contentieux de clubs, ce ne fut pas le cas cette fois-ci.

M. S.

CAN 2021

Ahmad n'écarte pas un report

Le président de la Confédération africaine de football (CAF), Ahmad Ahmad, n'a pas écarté l'option d'un report pour la Coupe d'Afrique des Nations 2021 qui se déroulera au Cameroun l'hiver prochain dans une déclaration à Deutsche Welle.

« Face à une telle situation, j'estime que toutes les parties prenantes dans l'organisation de ces compétitions pourront se retrouver plus tard pour discuter et se concilier pour que l'on puisse ensemble trouver un moyen de reprendre ces compétitions », a indiqué le premier responsable de l'instance africaine.

Ahmad Ahmad a ajouté : « Nous ne pouvons pas envoyer nos jeunes à l'abattoir. A nous de voir et de discuter avec nos partenaires commerciaux, discuter avec tous ceux qui coopèrent avec nous dans l'organisation de ces compétitions et nous verrons ensuite. L'urgence définit les priorités. »

Concernant la suite de la compétition en Coupe de la CAF et en Champions League, le patron de l'instance continentale dira : « Comme il nous manque de la visibilité, il faut attendre. En tant que premier responsable, j'invite tout le monde à être très prudent et attendre que la situation se normalise. A ce moment-là, on pourra éventuellement reprendre les compétitions. »

BELGUIDOUM (LFP)

« Des tests de dépistage pour les joueurs »

Le vice-président de la Ligue de football professionnel (LFP), Farouk Belguidoum, a indiqué dans une déclaration à l'APS que les tests de dépistage seront obligatoires pour les joueurs du championnat national en cas de reprise de la compétition.

« Nous allons soumettre une série de mesures et de recommandations, à qui de droit, en vue de la reprise du championnat, dont la nécessité d'effectuer des tests de dépistage pour les joueurs. La sécurité sanitaire est très importante dans ce genre de situation exceptionnelle », a expliqué le responsable de l'instance footballistique. Le vice-président de la LFP a ajouté : « Nous sommes en train d'établir un protocole de reprise, incluant, notamment, la manière avec laquelle les joueurs reprendront les entraînements et les mesures sanitaires appelées à être appliquées et respectées par l'ensemble des acteurs. »

PREMIER LEAGUE

Slimani pourrait reprendre avec Leicester

Après la fin du Championnat français, plusieurs joueurs prêtés se trouvent dans une situation floue et c'est le cas pour Islam Slimani qui est arrivé à Monaco sous forme de prêt en début de saison. Le deuxième meilleur buteur de l'histoire de la sélection nationale de football pourrait bien retrouver la Premier League cette saison puisque les clubs sont autorisés à enregistrer leurs nouveaux joueurs dès le 18 juin prochain. Mais pour cela, il faut que le club et le joueur trouvent un terrain d'entente et que la Ligue accepte d'enregistrer le joueur concerné comme l'a rapporte Skysports.

L'ancien joueur du Sporting pourrait rejouer avec Leicester si le championnat anglais reprend et si l'entraîneur de Leicester Brendan Rodgers décide de lui faire confiance.

MERCATO

Mandi plaît aux dirigeants de Lyon

L'Olympique Lyonnais n'a pas réussi à se qualifier pour les compétitions européennes après avoir terminé la saison 7e mais cela n'empêche pas le club d'étudier des pistes pour renforcer son effectif.

Selon L'Equipe, le club de Jean-Michel Aulas étudie plusieurs pistes pour le secteur défensif, parmi elles, celle du défenseur international algérien Aissa Mandi. Lyon suivrait de près l'évolution des négociations du joueur avec la direction du Bétis qui sont toujours au point mort.

Lyon n'aura pas la tâche facile pour recruter Aïssa Mandi puisque plusieurs clubs sont intéressés par son profil à l'image de Newcastle.

TWILIGHT - CHAPITRE 4 : RÉVÉLATION

21h00

C'est officiel, Bella a décidé d'épouser Edward et envoie les faire-part à son père, à sa mère, mais aussi à Jacob, qui encaisse difficilement la nouvelle. Les préparatifs de la cérémonie battent leur plein. Enfin mari et femme, Bella et Edward partent en voyage de noces, direction Rio de Janeiro. Quelques jours plus tard, plusieurs symptômes font penser à Bella qu'elle est sans doute enceinte. Pourtant, jamais une naissance entre un vampire et une humaine n'avait jusque-là été recensée. Le couple revient précipitamment à Forks. Edward veut qu'elle avorte de peur que le bébé vampire la tue, mais Bella s'y refuse catégoriquement

LA FAMILLE BÉLIER

21h00

Dans la famille Bélier, agriculteurs en Normandie, seule Paula, lycéenne, n'est pas née sourde et muette. Ses parents et son frère cadet le sont, et il incombe à Paula la gestion de nombreuses tâches administratives de l'exploitation agricole familiale. Le jour de la rentrée scolaire, Paula retrouve sa meilleure amie, Mathilde, et croise le regard du séduisant Gabriel, fraîchement arrivé de Paris. Ce dernier vient de s'inscrire à la chorale du lycée, que dirige M. Thomasson, artiste en berne et inconditionnel de Michel Sardou. Pour les beaux yeux de Gabriel, Paula décide de rejoindre la chorale

MEURTRES AU PARADISE DES AVEUX SUSPECTS

21h00

Dwayne et J.P. sont appelés par un voisin pour un tapage nocturne. Ils découvrent Eugène, un entrepreneur de Sainte-Marie, mort dans son salon. Un homme s'enfuit et glisse entre les doigts de J.P., qui a le temps de reconnaître une vieille connaissance, Cordell, qui le martyrisait à l'école. Bizarrement, Cordell vient se rendre. Il explique qu'Eugène, son employeur, lui avait demandé de revendre le produit d'un vol et, qu'après avoir refusé, il avait décidé de s'en emparer pour lui-même

SECRETS D'HISTOIRE MADAME ROYALE, L'ORPHELINE

21h00

Marie-Thérèse de France (1778-1851), premier enfant de Louis XVI et Marie-Antoinette, au fil de sa longue existence, a porté bien des noms : Madame Royale, Mousseline la Sérieuse, Charlotte Capet, l'Héroïne de Bordeaux, la duchesse d'Angoulême, la comtesse de Marnes, et même, pour les esprits les plus fantaisistes, la comtesse des Ténèbres. Tous ces patronymes sont autant de repères dans le parcours inimaginable de cette princesse de France marquée au fer rouge par la Révolution, qui a traversé des époques de profonds changements, passé plus de quarante années en exil à travers l'Europe et lutté jusqu'au bout pour le retour des Bourbons

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

THE IMMIGRANT

21h00

New York, 1921. Ewa et sa soeur Magda, qui émigrent de Pologne, débarquent à Ellis Island, leur Terre promise. Mais Magda, tuberculeuse, est aussitôt placée en quarantaine, avant son expulsion programmée, au grand désespoir d'Ewa, qui jure de la sortir de là. Isolée et désemparée, cette dernière est bientôt recueillie par Bruno Weiss, un proxénète, homme tout à la fois providentiel et vénéneux, qui lui propose du travail en échange de la libération de sa soeur. Pour sauver Magda, Ewa, la catholique, consent alors à se prostituer

SURPRISE SUR PRISE, DÉJÀ 30 ANS

21h00

L'émission culte «Surprise sur Prise» fête ses 30 ans ! Les Français découvraient alors pour la première fois ce programme conçu par l'humoriste québécois Marcel Béliveau. Pour cet anniversaire, Olivier Minne propose aux téléspectateurs de revoir le meilleur des surprises diffusées durant ces trente ans, aux côtés des piégés de l'époque : Pierre Palmade, Michel Drucker, Enrico Macias, Anne Roumanoff... L'occasion également de découvrir de nouveaux pièges avec quatre des Français les plus populaires : Michel Cymes piégé par Bruno Solo avec la complicité de Stéphane Freiss ; Gad Elmaleh piégé par Kev Adams ; Teddy Riner piégé par Richard Orlinski ; Mimie Mathy piégée par Mathieu Delarive

ÉVASION

21h00

Ray Breslin est un ingénieur spécialisé dans la conception de prisons hautement sécurisées. Il teste lui-même l'efficacité de ses bâtiments en se faisant enfermer puis en s'évadant. Contacté par une société privée souhaitant tester un concept révolutionnaire de prison high-tech, il se retrouve prisonnier. Piégé dans ce complexe ultra moderne, harcelé par un directeur impitoyable et son gardien corrompu, Ray découvre une conspiration pour le faire disparaître à jamais. Sa seule chance de survie : une alliance avec Emil Rottmayer, un codétenu ayant lui aussi un secret. Pour avoir une chance de s'évader, ils vont d'abord devoir se faire confiance

MA FAMILLE T'ADORE DÉJÀ

21h00

Julien, trentenaire, créateur d'applications pour smartphone, cherche désespérément à réunir le budget pour offrir une bague à sa petite amie, Eva. Fauché mais fou amoureux d'elle, il la demande en mariage en pleine rue, entouré de sa famille et de ses amis. Le seul hic à cette idylle est que Julien n'a jamais rencontré sa belle-famille, qui vit sur l'île de Ré. Afin de faire enfin leur connaissance, il prend les choses en main et offre à Eva des billets de train pour La Rochelle. Cette rencontre ne va pas tarder à dégénérer

MIDI Libre
Quotidien national d'information
Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicite s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine -Tel./Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre
Quotidien national d'information
N° 3993 | Lundi 11 mai 2020

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	04h03
Dohr	12h44
Asr	16h33
Maghreb	19h48
Icha	21h20

TRAITEMENTS DU COVID-19

DE PREMIERS ESPOIRS MAIS PAS DE PANACÉE

Plus de quatre mois après l'émergence du nouveau coronavirus, aucun traitement n'a encore fait la preuve de son efficacité, mais quelques données encourageantes commencent à ressortir, parmi les centaines d'essais cliniques déjà lancés.
Bloquer l'entrée du virus dans les cellules, empêcher sa réplication, maîtriser la réponse immunitaire de l'organisme… Toutes les voies sont explorées pour permettre aux patients de mieux combattre cette maladie multiforme, qui a fait plus de 280.000 morts dans le monde.

Une "épidémie de recherche"

Plus de 800 essais cliniques cherchent à évaluer des dizaines de traitements potentiels, d'après la base de la revue médicale The Lancet (https://covid-trials.org/), dont plus de 300 en Chine, 125 aux Etats-Unis et 45 en France. Une course au remède en accéléré: protocoles d'études montés en quelques jours, autorisations délivrées en urgence, et conclusions immédiatement mises en ligne, bien avant validation et publication. La Pr Florence Ader, qui pilote l'essai européen Discovery, tempère l'enthousiasme généré par cette "épidémie de recherche", avec beaucoup d'essais "avortés dans l'oeuf", incluant très peu de patients ou aux méthodologies pas assez "robustes". Et conseille de concentrer les efforts sur quelques "grosses études". De nombreux chercheurs appellent aussi à ne pas sacrifier la rigueur scientifique, pour ne pas "susciter de faux espoirs". Mais dans le même temps, chercheurs et labos rêvent tous d'annoncer les premiers "la solution au Covid, et certains dirigeants n'hésitent pas à promouvoir des pistes à l'efficacité non prouvée. Aux Etats-Unis et en France, de grands instituts ont créé la polémique en annonçant des résultats "positifs" avant publication complète de leurs travaux. En revanche, on attend toujours les résultats de Discovery, qui porte sur quatre traitements existants. Le président français Emmanuel Macron a annoncé une "étape importante" la semaine prochaine, mais le plus probable est qu'aucun "signal d'efficacité" n'émerge avant encore plusieurs semaines, selon des chercheurs participant à l'étude, en raison d'un recrutement de patients plus long que prévu.

Le remdesivir: des données contradictoires

Cet antiviral expérimental a été développé par le laboratoire américain Gilead pour contrer Ebola, un objectif pour lequel il s'est avéré inefficace. Mais il a bloqué en laboratoire la réplication d'autres virus. Il exploite une faiblesse des virus à ARN, dont font partie les coronavirus: durant la réplication, ils peuvent incorporer par erreur des parties de cette molécule à leur patrimoine génétique, ce qui les rend non fonctionnels. Mais les données sur son efficacité contre le Covid-19 restent contradictoires et parcellaires. Aux Etats-Unis, qui misent beaucoup sur ce médicament, la FDA a autorisé en urgence le 1er mai son utilisation hors essai clinique dans les hôpitaux, sur la base d'un vaste essai public qui a conclu qu'il écourtait de quatre jours (en durée médiane) le rétablissement des patients gravement atteints, passé de 15 à 11 jours. Un résultat qualifié de "modeste" par de nombreux chercheurs, même si d'autres y voient un moyen de réduire la saturation des hôpitaux. Et les résultats complets de l'étude n'ont pas été divulgués, suscitant des critiques dans la communauté scientifique. De plus, l'étude ne permet pas de dire si le remdesivir réduit la mortalité, car l'écart obtenu (8% des patients traités, contre 11,6% dans le groupe témoin) est en dessous du seuil de fiabilité statistique. *"S'il y avait 15% ou même 10% de baisse de mortalité, on ne se poserait même pas la question. Là, il y a vraiment débat*" sur l'intérêt d'élargir l'utilisation de cette molécule, a déclaré à l'AFP Yazdan Yazdanpanah, infectiologue à la tête du consortium de recherche REACTing. D'autant qu'un autre essai de plus petite taille en Chine, publié dans The Lancet, a conclu à une absence de bénéfice clinique. Certains estiment aussi que ce médicament aurait plus de chances d'agir sur la phase précoce de la maladie, avant que le virus n'ait fait trop de dégâts.

Le tocilizumab: un espoir pour les formes graves

Pour la seconde phase des formes graves de Covid-19, moins marquée par l'action du virus que par une réaction inflammatoire incontrôlée de l'organisme, dite "orage cytokinique", une autre famille de médicaments est testée: les immuno-modulateurs, dont le tocilizumab, le sarilumab ou encore l'anakinra.
Ce sont des anticorps monoclonaux, créés à partir de souris dont le système immunitaire a été "humanisé". Exposées à des virus vivants ou atténués, elles produisent des anticorps humains, ensuite multipliés en laboratoire.Fin avril, le groupe hospitalier parisien AP-HP a annoncé que le tocilizumab réduisait « significativement » le risque de mourir ou d'aller en réanimation chez les patients du Covid-19 dans un état grave, mais sans précisions chiffrées ni publication de l'étude. Une communication prématurée selon les experts du comité de surveillance de l'étude, qui ont démissionné en bloc. D'autres essais cliniques sont en cours. Une étude néerlandaise publiée lundi dans Nature a aussi montré que des anticorps monoclonaux ciblant spécifiquement une protéine à la surface du Sars-CoV-2 parvenaient à le neutraliser in vitro. Mais même en cas d'efficacité, le coût élevé de ces biomédicaments et leur administration par voie intraveineuse sont des obstacles à leur généralisation.

L'hydroxychloroquine: vantée mais pas prouvée

L'antipaludéen chloroquine et son dérivé l'hydroxychloroquine, utilisée notamment dans le traitement du lupus, ont une action in vitro sur de nombreux virus, dont le Sars-CoV-2: ils créent un milieu hostile pour le virus en augmentant le pH de la cellule qu'il cherche à infecter. Mais ils n'ont jamais montré d'efficacité en conditions réelles, voire ont aggravé l'état des patients dans certaines maladies. Certains chercheurs et dirigeants vantent cette molécule, parfois associée à un antibiotique, comme une solution possible à la pandémie de Covid-19, mais les études publiées jusqu'à présent ne permettent pas de le conclure. L'IHU Méditerranée Infection du Pr Didier Raoult à Marseille a publié mardi, une étude concluant à un taux de mortalité faible, avec huit décès sur un millier de patients (contre seulement cinq dans un résumé de l'étude début avril). Mais ce niveau est comparable à celui observé en cas d'évolution naturelle de la maladie. Une étude réalisée dans des hôpitaux new-yorkais et publiée jeudi dans la revue américaine NEJM montre que l'hydroxychloroquine n'a ni amélioré, ni détérioré de manière significative l'état de patients en état grave.
D'autres études sont en cours dans plusieurs pays. Et des spécialistes en pharmacologie estiment que pour qu'elle agisse, il faudrait l'administrer à des doses extrêmement élevées, qui seraient toxiques voire mortelles. Des autorités sanitaires ont aussi mis en garde contre des effets secondaires graves sur le cœur, qui pourraient être plus fréquents chez les malades du coronavirus.

De fausses pistes?

L'association de deux médicaments anti-VIH, le lopinavir et le ritonavir, n'a pas encore concrétisé ses promesses.
Une étude chinoise publiée dans le NEJM le 19 mars, a conclu que ce traitement ne permettait de réduire ni la mortalité ni la durée de rétablissement.
Certaines données suggéraient toutefois une efficacité en cas d'administration précoce.
Une petite étude menée à Hong-Kong, publiée samedi dans The Lancet, conclut à une efficacité améliorée en combinaison avec deux autres antiviraux (ribavirine et interféron beta), ramenant de 12 jours (en bithérapie) à 7 (en trithérapie), le temps de présence du virus chez des patients atteints d'une forme modérée du Covid-19. D'autres essais de plus grande taille sont en cours. Également évalué au début de l'épidémie, le traitement de l'inflammation par corticoïdes présente un risque de favoriser d'autres infections et de retarder l'élimination du virus.

Le plasma sanguin des guéris

Il s'agit de transfuser aux malades du plasma sanguin de personnes guéries, pour éliminer plus vite le virus et réduire ses dégâts. Des essais ont été lancés en avril et ce traitement a été autorisé à l'hôpital notamment en France, aux Etats-Unis, en Chine ou en Autriche, qui a annoncé jeudi des résultats probants sur trois patients. Mais l'Académie de médecine française a pointé des limites: le nombre et l'efficacité des anticorps sont "*très variables d'un donneur à l'autre",* et il y a un risque d'effets secondaires ou de transmission d'autres agents infectieux. Elle mise plutôt sur les "immunoglobulines hyperimmunes", produites à partir du plasma de patients ayant beaucoup d'anticorps. Elles pourraient servir "*non seulement en traitement des formes graves"*, mais aussi "*en prévention chez les proches"* des malades et "*dès le début de l'infection chez les sujets fragiles*".

De nouvelles pistes à défricher

Des dizaines d'autres pistes moins médiatisées sont explorées, via notamment des programmes de "repositionnement" (passage en revue de molécules déjà existantes). Comme la chlorpromazine, un antipsychotique, qui va faire l'objet d'un premier essai clinique en France.
Cette stratégie fait gagner du temps: il s'agit soit de médicaments déjà commercialisés, soit de molécules encore en développement mais dont la non toxicité pour l'homme est déjà établie. Revers de la médaille: "*on ne trouvera sans doute pas dans cette catégorie une molécule miracle",* prévient Florence Ader. Ces médicaments n'étant "*pas conçus initialement pour cibler le virus"*, leur éventuelle efficacité "*ne sera pas complète, mais partielle"*. Pour avoir des "molécules de deuxième génération", créées spécifiquement pour s'attaquer au Sars-CoV-2, il faudra être patient, rappelle-t-elle: les chercheurs travaillent encore à "démembrer" le génome et la structure du virus, pour l'analyser "composé par composé" et identifier des "cibles pertinentes" pour de futurs traitements.

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

165 nouveaux cas confirmés et 8 autres décès

Cent soixante-cinq (165) nouveaux cas confirmés ont été enregistrés hier dimanche, portant ainsi le nombre total des cas à 5.723, selon le bilan quotidien du ministère de la Santé. Huit autres décès ont été enregistrés hier, ce qui donne un total de 502 depuis le début de cette pandémie en Algérie. Il a été relevé que l'ensemble des cas confirmés au coronavirus ont été enregistrés à travers 47 wilayas. La tranche d'âge 25-60 ans représente 56 % des cas alors que 65 % des cas de décès concernent les personnes âgées de 65 ans et plus.Un pourcentage qui indique que le confinement n'est pas totalement respecté par la catégorie active de la population. Le Dr Fourar a rappelé, par la même occasion, la nécessité du strict respect des mesures de prévention, la distanciation et de suivre les recommandations des spécialistes afin d'éviter toute transmission du virus. Le Dr Fourar a estimé que la décision de réduire certaines contraintes du confinement a été prise pour alléger les effets socio-économiques en faveur des citoyens, ajoutant que la lutte contre la propagation de cette pandémie relève du devoir de tous les citoyens et à travers tout le pays, nécessitant le strict respect des règles d'hygiène et de la distanciation dans les marchés et les locaux commerciaux. Les professionnels de la santé réitèrent la nécessité pour les citoyens de respecter les règles d'hygiène personnelle et environnementale ainsi que les conditions de confinement sanitaire, afin d'éviter toute contagion au coronavirus de jours en jours. Il y a lieu de rappeler que le numéro vert (3030) reste à la disposition des citoyens pour répondre à leurs préoccupations, réitérant, à la veille du mois sacré de Ramadhan, l'impératif de respecter les recommandations des spécialistes concernant les règles d'hygiène personnelle et environnementale, ainsi que des conditions de confinement sanitaire et d'éviter les rassemblements et les visites familiales.